

**COMPTE RENDU DEFINITIF DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022**

C.M. 22.11

Date de convocation : 18 novembre 2022
Date d'affichage : 18 novembre 2022
Compte-rendu succinct : 28 novembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35
Présents : 24
Votants : 34

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE – MME VERTENEUILLE (ARRIVEE 20H35) - M. BEKKOUCHE - MMES DENIS - NEMO - M. VILLALBA-MOLERO –MME EUDE – M. AUMARD – MME SIMONOT - MM. MORENCY - GUEGUEN - MME JACQUEMART – M. PROST - MME LINDAYE – M. MARTINVILLE – MME MAZZOLENI – M. EUDE - MMES MONDIERE - SOLTY – M. CORNAND - MME GARAULT – M. MENDY - M. CARVALHO - MME KLEIN-POUCHOL

ETAIENT REPRESENTES : M. OLIVEIRA (POUVOIR M. AUMARD) – M. AHOUSOU (POUVOIR M. BEKKOUCHE) – MME OUBOUYA (POUVOIR MME JACQUEMART) – MME LAMRI (POUVOIR MME NEMO) - M. MOHAMED (POUVOIR MME SIMONOT) - M. LEBON (POUVOIR M. PROST) – MME BAKIR (POUVOIR M. VILLALBA-MOLERO) - MME PHIENBOUPHA (POUVOIR M. CARVALHO) - MME JANIAUD-VERGNAUD (POUVOIR M. CORNAND) – M. BOUCHET - (POUVOIR M. EUDE).

EXCUSEE : MME LAAGUID

SECRETAIRE : M. BEKKOUCHE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 22-09-24 - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION ALIM'TON AGGLO LE 15 OCTOBRE 2022
- 22-10-25 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET L'ASSOCIATION UNION DES MUSULMANS DE TORCY 77 (UMT77) DU LOCAL SIS 16 BIS AVENUE DE LINGENFELD
- 22-10-26 - REFORME DE VEHICULES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arrivée Madame VERTENEUILLE à 20h35

BILAN - EVALUATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE DE TORCY

Cadrage 2021

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, l'ensemble des contrats de ville du département de Seine-et-Marne ont été signés le 24/06/2015.

Les contrats de ville contiennent les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la Politique de la Ville en s'appuyant sur le projet de territoire. Ils fixent les grands enjeux des territoires, et constituent la feuille de route pour l'ensemble des acteurs sur la période 2015-2020.

Afin de donner une nouvelle impulsion à ces contrats, au regard des évolutions survenues depuis leur signature, la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 prévoit la prolongation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022 par la signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques Etat-Collectivités en s'appuyant sur l'évaluation des contrats à mi-parcours (2015-2018).

Les travaux du comité de suivi et de pilotage des trois contrats de ville de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne ont permis d'élaborer le protocole d'engagements renforcés et réciproques CVI 2020-2022 pour la prorogation des contrats de ville de la CAPVM.

Ce protocole a été adopté par le Conseil Communautaire le 20 juin 2019 et par le Conseil Municipal de la ville le 27 septembre 2019.

Ainsi, dans le cadre de cette prorogation des contrats de ville de la CAPVM, l'année 2021 constitue la sixième année de plein exercice de mise en œuvre de cette nouvelle Politique de la Ville.

L'Etat mobilise des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires du territoire. Les actions retenues s'inscrivent dans une cohérence de promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République, et plus particulièrement, de prévention des risques de rupture sociale des jeunes. Corollaire de cette orientation, le soutien aux démarches participatives favorisant la mobilisation des habitants doit sous tendre l'action dans les quartiers prioritaires.

Les deux priorités majeures de l'Etat pour l'emploi des crédits de la Politique de la Ville en 2021 sont les suivantes :

- **Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi,**
- **Permettre l'émancipation par l'éducation et la culture,**

Les priorités départementales au titre de l'année 2021 pour la Seine et Marne sont les suivantes :

- Ouverture de structures et propositions d'actions en horaires atypiques (soirée, week-end)
- Pratique de type « **aller-vers** » les habitants
- Professionnalisation de **l'enseignement du français aux allophones.**
- Actions permettant l'accès à une **offre culturelle de qualité.**

Pour autant, les actions relevant d'autres thématiques telles que le renforcement du lien social républicain, la santé, le sport et les loisirs ainsi que l'aide à la mobilité des habitants ne sont pas exclus des financements du CGET

Pour rappel, trois priorités transversales ont été intégrées dans le Contrat de Ville et doivent être prises en compte dans la construction des actions co-financées, il s'agit de :

- la jeunesse,
- **l'égalité entre les femmes et les hommes**, grande cause nationale du quinquennat,
- la lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de l'appel à projets 2021 relatif aux demandes de subvention, la ville, conformément aux thématiques prioritaires, a présenté aux partenaires financeurs les actions de fonctionnement (Ville, OMAC et associations).

Contexte

En raison de la crise sanitaire et des périodes de confinements successives, certaines actions municipales et associatives non réalisées durant l'année 2020, ont obtenu un report de crédits et de réalisation auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour l'année 2021.

Concernant la ville, il s'agit de :

- - « Les rendez-vous de l'enfant et de la famille »
- - « Citoyenneté et prévention »
- - « Fête vos jeux »

Concernant les associations torcéennes, il s'agit de :

- « Agir ensemble cours des Lacs » OMAC
- « Accès à la prévention et aux soins » AVIH

Comme pour l'année 2020 et, à titre exceptionnel au regard de la crise sanitaire, les porteurs de projet ont pu bénéficier, en 2021, d'une subvention complémentaire « post confinement » de la part de l'ANCT pour des actions réalisées principalement durant l'été en direction d'un public jeune et familial ne partant pas en vacances. Cette enveloppe a permis d'engager des actions nouvelles en direction des habitants sur le deuxième semestre de l'année 2021.

Les actions réalisées en chiffres

Sur l'exercice 2021, l'Etat a apporté son soutien financier à hauteur de **113 300 € + 17 000 €** (enveloppe complémentaire Quartiers d'été), soit **130 300 €** correspondant à la sélection de 20 actions municipales et associatives sur le territoire torcéen (32 actions présentées). En 2020, ce soutien était de **257 900 €** correspondant à la sélection de 30 actions (32 actions présentées).

En 2021, pour les 7 projets municipaux retenus, l'ANCT a accordé une subvention totale de **30 000 €** dont **6 000 €** sur l'enveloppe complémentaire (subvention demandée **99 000 €**, soit une participation de l'ANCT à hauteur de 29,91%). En 2020, la subvention était de **46 000 €** pour 8 projets sélectionnés (subvention demandée **65 500 €** soit une participation ANCT de 70,22%).

Pour les associations torcéennes, ce soutien s'élève à **83 000 € + 17 300 €** (enveloppe « post confinement »), soit **100 300 €** pour les 21 actions retenues (subvention demandée **239 000 €**, soit une participation de l'ANCT à hauteur de 41,96%). En 2020, la subvention accordée pour l'ensemble des associations était de **211 900 €** pour 30 actions retenues.

En 2021, la contribution totale de l'ANCT s'élève à **130 300 €** pour une demande ville + associations de **338 000 €**, soit une participation totale de l'ANCT de 39,14 %.

Pour la ville de Torcy, sur les 10 actions présentées, 3 n'ont pas été retenues (Torcy, les champions de demain, Cet été, des clubs spécial préados, Eté sport dans les quartiers), 7 actions ont été retenues en 2021. Il s'agit de 4 actions reconduites de 2020 à 2021 (Les itinéraires artistiques, les ateliers tremplin, Mieux informé, mieux protégé, Accès à un premier emploi) et de 3 nouvelles actions (Les Quartiers d'été, Avec le permis ça roule, Eweek Torcy Festival).

Pour les associations torcéennes, 39 actions ont été proposées en 2021, dont 22 actions reconduites. 7 par l'OMAC, 6 par la MJC, 1 par EBAAAG, 1 action par le Comité des Fêtes, 6 actions par Evasion Urbaine en CPO (convention pluriannuelle d'objectifs) pour la période 2018-2021. La réalisation de ces manifestations importantes nécessite un investissement à long terme tant pour anticiper la logistique que pour fidéliser ces rendez-vous avec la jeunesse.

L'association La Paume de Terre s'est également engagée sur 3 ans avec l'action « Nos quartiers en partage ».

Sur les 9 nouvelles actions réalisées par les associations torcéennes en 2021 3 ont été subventionnées par l'ANCT. L'OMAC a réalisé 1 nouvelle action subventionnée : « Torcy Caen, le sport au service du vivre ensemble ».

Sur les 6 nouvelles actions proposées par la MJC André Philip, 2 ont été subventionnées : « Rhizome » et « Les quartiers d'art et d'été ». Les 2 nouvelles actions proposées par le Comité des Fêtes dans le cadre des quartiers d'été n'ont pas été retenues : « La ferme en ville » et « La fête des lacs ».

Les thématiques dominantes

La programmation des actions dans le cadre des appels à projets 2021 fait ressortir l'importance des actions dédiées à la cohésion sociale, tant pour la ville que pour les associations torcéennes. Elle se traduit par la mise en œuvre d'actions relevant principalement des thématiques : lien social, éducation, culture, parentalité et santé.

En effet, les actions municipales se répartissent de façon assez homogène entre les sous thématiques : éducation, santé, parentalité et droits sociaux, lien social et culture alors que celles relevant des associations torcéennes se caractérisent par la prédominance de la thématique : lien social, citoyenneté et participation des habitants.

Ainsi, l'année 2021 se caractérise par une pluridisciplinarité des actions pour la ville et une dominante sociale pour le tissu associatif qui reflètent assez bien les missions qui incombent à chacun des acteurs renforcés par le contexte sanitaire et social.

I. LA COHESION SOCIALE

Les actions présentées par la ville et financées par l'ANCT traduisent avant tout un fort engagement de la ville en faveur de sa jeunesse. Cette volonté est liée à l'importance de la population jeune sur le territoire (37% de jeunes de moins de 25 ans, 38% sur le quartier de l'Arche Guédon et 42% sur le quartier du Mail/Victor Hugo). Elle s'appuie sur un Projet Educatif de Territoire bien ancré et riche d'un partenariat diversifié (Education Nationale et réseau associatif) dont le déploiement dépasse de loin le strict périmètre des quartiers en géographie prioritaire de la Politique de la Ville. Ces actions pérennes consolident l'intervention publique dans les quartiers prioritaires en cohérence avec le projet municipal en faveur des politiques éducatives.

Les objectifs généraux visés pour les quartiers :

1. Contribuer à la réussite éducative des jeunes et enfants

Sur les QPV de notre territoire, les moins de 15 ans représentent plus d'un quart de la population. 31% des jeunes de 15-24 ans ne poursuivent plus d'études et 12% des jeunes de 16-24 ans non scolarisés sont sans diplôme. Le décrochage scolaire précoce est très important dans les QPV. Ainsi, 35% des enfants sont considérés comme vulnérables dans les QPV de la CAPVM (contre 15% hors QPV).

Il existe donc une surreprésentation des enfants fragiles dans les quartiers en politique de la ville.

Ce constat justifie la nécessité d'agir dans les quartiers en direction des enfants et des jeunes et de leur accès à l'éducation au sens large.

L'enfance et l'éducation apparaissent donc comme des enjeux prioritaires à mettre en œuvre sur l'ensemble des QPV.

Sur la ville, différents dispositifs et actions sont déployés afin de promouvoir la continuité éducative, de prévenir le décrochage scolaire, de conforter le rôle de l'école et de contribuer à la réussite éducative des jeunes en collaboration étroite avec l'ensemble de la communauté éducative et les parents.

• Le Projet Educatif de Territoire

Suite à l'arrêt des TAP en juin 2018, un nouveau PEDT triennal a été signé le 28 novembre 2018 par la municipalité, la préfecture et l'éducation nationale avec l'obtention du label « Plan Mercredi ». Ce projet éducatif de territoire avait marqué une nouvelle étape, en lien avec les familles et l'école, les centres de loisirs et d'accueil, la pause méridienne, les ateliers tremplin et le Conseil Communal d'Enfants. Ces différents temps qui structurent la journée de l'enfant sont des espaces d'éducation à part entière, des espaces d'apprentissage du « vivre ensemble », des espaces qui favorisent la co-éducation. Ce dispositif contribue à favoriser l'articulation des différents temps éducatifs de la journée de l'enfant en période scolaire.

Les principaux objectifs

- ▶ Mettre en place un **accueil éducatif sécurisé** et adapté à l'âge des enfants.
- ▶ Faciliter l'accès des enfants aux **loisirs à la culture, aux sports** en mettant en place des projets innovants

- ▶ Favoriser l'intégration de l'enfant dans sa ville
- ▶ Permettre **l'accès des enfants en situation d'handicap** dès lors que les conditions d'accueil sont réunies.
- ▶ Développer l'autonomie, la responsabilisation et la notion de « **vivre ensemble** »
- ▶ Informer et responsabiliser les enfants sur leurs **droits et devoirs**
- ▶ Accueillir, informer, orienter les parents
- ▶ Développer les liens intergénérationnels
- ▶ Mutualiser certains espaces et des matériels dédiés avec d'autres partenaires

Le PEDT 2018-2021 a fait l'objet d'une évaluation (Etat des lieux/ Diagnostic de territoire) qui va permettre l'élaboration du troisième PEDT de Torcy pour la période 2022-2026.

Ce nouveau PEDT a été amorcé sur 2021 : à partir du mois d'octobre 2021, deux rencontres ont été organisées. Un premier groupe de travail en interne et le second, en présence de toute la communauté éducative, ceci afin de préfigurer le nouveau projet éducatif de territoire.

D'ores et déjà, des échanges riches et constructifs ont émergé de ces deux temps de travail à poursuivre dès janvier 2022.

♦ « **Les ateliers tremplin** » **Périscolaire**
(**accompagnement à la scolarité dans le cadre du CLAS**) :

Ce dispositif, propre à la ville, a bénéficié à 160 enfants dont 85 enfants issus des 2 quartiers prioritaires de la ville.

Les ateliers se sont déroulés du samedi 26 septembre 2020 au vendredi 2 juillet 2021, soit 31 semaines d'activités à raison de 4 séances hebdomadaires.

Afin d'optimiser la restitution des travaux réalisés par les enfants, les ateliers ont été prolongés d'une semaine.

Rappel des principaux objectifs :

Fournir aux jeunes des méthodes et des approches susceptibles de :

- ▶ faciliter l'acquisition des savoirs et développer leur autonomie ;
- ▶ élargir leurs centres d'intérêt et promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté ;
- ▶ valoriser leurs acquis ;
- ▶ acquérir des méthodologies adéquates pour s'épanouir et réussir à l'école.

Comme chaque année, la signature des contrats d'engagement avec les familles et plus largement toute la communauté éducative a été organisée le samedi 26 septembre et le samedi 12 décembre 2020. L'organisation a été modifiée afin de respecter les mesures sanitaires. Les parents ont été conviés par école et par salle à des heures différentes en mairie. 70% des parents étaient présents avec leur enfant et ravis d'avoir participé. Les directeurs des écoles étaient présents ainsi que les intervenants. Un temps de jeux parents /enfants a été organisé très apprécié des familles.

Pendant la semaine du confinement du 12 au 16 avril 2021, une boîte mail a été créée pour les ateliers tremplin afin de développer du lien via « une plateforme Google MEET ». Le but étant de communiquer en visio avec les parents et les enfants et ainsi de garder le contact.

Trois intervenantes animaient des séances de travail, un rendez-vous quotidien était prévu de 13h30 à 14h30 et les parents étaient sollicités pour aider leur enfant à réaliser des activités manuelles ou des activités d'expression écrites ou orales. La thématique de l'année a été maintenue : « l'expression à travers la chanson ». De plus, la séance était filmée afin de l'envoyer par mail pour les familles qui ne pouvaient le vivre en direct.

Un questionnaire sur les séances réalisées à distance a permis d'impliquer les parents en leur donnant une meilleure visibilité sur ce dispositif et sur les actions menées.

Une présentation de leur projet a eu lieu dans chaque école autour d'un goûter partagé avec les familles (Tout en veillant aux gestes barrières).

Enfin, une cérémonie officielle s'est tenue jeudi 1er juillet en mairie en présence de Mr le Maire et la maire adjointe à l'éducation et à l'enfance et de toute la communauté éducative (IEN, enseignants, parents, intervenants) autour de la traditionnelle remise d'un livre, d'un petit diplôme d'encouragement et du jeu d'observation.

► La subvention accordée pour cette action a été de **12 000 €**. Elle a contribué à l'achat de fournitures, de matériel pédagogique et à la rémunération des intervenants.

Une adaptation de l'accueil de loisirs aux parents

Le fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires a été maintenu sauf pendant les vacances de printemps puisque ces vacances ont été avancées avec la fermeture des écoles le 3 avril au soir. Comme en 2020, un accueil a été assuré en direction des personnels prioritaires dans l'accueil de loisirs de Jean Zay, puis, du 12 au 23 avril, ces enfants ont été accueillis au centre de loisirs des Crayons de Couleur. Une programmation d'activités récréatives a été proposée aux enfants afin qu'ils puissent passer, malgré la pandémie de belles vacances. Durant cette période, les centres de loisirs étaient fermés.

Le reste de l'année, les centres de loisirs, les accueils du matin et du soir ont fonctionné malgré parfois des fermetures temporaires en fonction des cas de COVID. Les projets d'activités ont été de qualité, en tachant de favoriser, autant que possible, les activités extérieures.

Pendant la période estivale, c'est encore dans un contexte particulier que les enfants ont été accueillis dans les centres de loisirs. Avec toujours une organisation prenant en compte le protocole sanitaire (Respect des gestes barrières, masques pour les animateurs et les enfants de plus de 6 ans à l'intérieur des locaux, nettoyage plusieurs fois dans la journée des locaux et du matériel...et des équipes renforcées, pour le maintien des groupes « étanches ».

De beaux projets ont pu être réalisés :

Des sorties de plein air et de plein nature, des sorties culturelles : (Provins, accrobranche, cité des sciences, musée Mac Val, mini ferme, bases de loisirs...).

Des stages de découvertes et des journées fortes (intervention des éducateurs sportifs, stage initiation GRS, danse contemporaine...).

Des interventions éducatives et culturelles (partenariat avec la Ferme du Buisson, intervention de deux plasticiennes de la ville).

Et surtout jouer s'amuser avec les copains !

Des rencontres avec les parents en petits groupes ont été organisées sur les centres de loisirs.

L'ouverture d'une structure d'accueil préados a vu le jour au centre de loisirs du Bord de l'Eau et au centre de loisirs des Crayons de Couleur afin de permettre aux préados de bénéficier d'activités de loisirs en réponse à leurs besoins. De leur permettre d'évoluer au sein d'un groupe de pairs, tout en favorisant les relations dans le respect, la coopération et l'entraide.

En revanche, compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire, les mini-séjours ont été annulés.

Dans le cadre du Plan mercredi, des ateliers découverte ont été proposés par cycle durant toute l'année animés par des intervenants spécifiques : (théâtre, danse contemporaine et africaine, arts du cirque, arts visuels, éveil musical, tennis, gym, VTT, GRS, activité autour du développement durable).

Les accueils pré et post scolaire ont été organisés avec beaucoup d'attention, toujours dans un souci du respect des gestes barrières.

Le Conseil Communal d'Enfants : Organisation des élections du CCE (renouvellement tous les 2 ans), dans certaines écoles, celles-ci ont dû être reportées à cause de cas Covid, ce qui a nécessité des fermetures de classes au moment des élections.

Les commissions avec les jeunes élus étaient organisées en petits groupes et souvent en visio, nécessitant une bonne organisation et une bonne communication en direction des familles. Pour autant, les projets ont pu avancer et la séance plénière d'installation en décembre, animée par Monsieur le Maire, a été maintenue.

◆ « Loisirs et études délocalisés » OMAC

Comme chaque année, l'OMAC vient compléter cette offre éducative en proposant un soutien à la scolarité en direction des collégiens et lycéens à raison de 2 séances de 1h30 par semaine. Cette offre est enrichie de sessions délocalisées sur les vacances scolaires afin de remettre à niveau les jeunes en difficulté scolaire et de les sortir de leur milieu ordinaire, en se concentrant, le matin, sur des révisions et, l'après-midi, sur la pratique d'activités sportives et culturelles.

En 2021, les deux sessions de Loisirs et Etudes qui ont été mises en place en juillet et en août ont permis à l'équipe de la Promotion de la Réussite Educative d'apporter des réponses aux jeunes sur les manques en matière d'apprentissage. Cette action, mise en place depuis des années, permet de préparer les jeunes à leur rentrée scolaire à venir. Les matinées ont été consacrées à la reprise des apprentissages et au ciblage par jeune des manques à combler.

Les après-midis ont été consacrés aux loisirs éducatifs à caractère culturel, scientifique et sportif, mettant en jeu la pédagogie du détour.

L'unique session de Loisirs études délocalisés initialement prévue a été transformée en deux sessions de Loisirs études locaux en raison du faible nombre d'inscriptions comparés aux frais de transport, d'hébergement et des charges du personnel. Les sessions se sont déroulées l'été du 19 au 23 juillet et du 23 au 27 août 2021 à la maison Léo Lagrange dans le QPV du Mail.

La transformation en Loisirs études locaux n'a pas permis de construire une vie de groupe de qualité car ces deux sessions ne prenaient pas en charge les repas et les veillées. Il a donc manqué ces deux éléments qui, auparavant, permettaient de travailler sur la qualité relationnelle à travers la vie collective et l'implication de chaque membre du collectif.

14 enfants en primaire et au collège ont bénéficié de l'action. Parmi eux, 9 étaient issus du QPV du Mail/Victor Hugo et 2 du QPV de l'Arche Guédon. Comparativement aux années précédentes, dans un contexte post-Covid, les fréquentations ont été en baisse, certainement par crainte des contaminations exprimée par les familles.

Quant à la répartition dans les quartiers en QPV, il est à noter un manque de mobilité des jeunes d'un quartier à l'autre. Malgré la proposition d'un transport par navette, l'OMAC n'a eu que très peu d'inscriptions des jeunes de l'Arche Guédon.

Les différentes actions développées par la Promotion de la Réussite de l'OMAC, pendant cette période particulière, ont permis aux jeunes de ne pas décrocher de leur scolarité.

► La subvention accordée est de **3 000 €**. Elle a contribué à assurer la rémunération des intervenants éducatifs extérieurs et l'achat de matériel et fournitures.

◆ « Rythme ta motivation » MJC

Cette action vise à lutter contre la démotivation et le décrochage scolaire par la mise en place d'ateliers individualisés de remotivation scolaire pour les élèves de l'école élémentaire du Bel-Air identifiés par les enseignants. Durant l'année scolaire 2021-2022, en complément de l'étude éducative dispensée par les enseignants de l'école du Bel-Air, des ateliers ont été mis en place au sein de l'ALSH Mafalda (à raison de 49 séances de 1h30). 16 rencontres parents-enfants-enseignants ont eu lieu afin d'instaurer un climat de confiance et impliquer les familles en amont, une participation à la commission éducative et une sortie culturelle au château de Vaux le Vicomte. Une évaluation régulière a été réalisée avec les enseignants ainsi qu'un bilan en fin d'année avec enseignants et parents.

6 enfants (1 fille et 5 garçons) entre 8 et 11 ans, tous issus du quartier prioritaire de l'Arche Guédon, ont pu bénéficier de cette aide individualisée. La motivation des enfants, une meilleure confiance en eux, leur envie de progresser l'amélioration des relations parents/équipe ainsi que des comportements des enfants à l'école (devoirs faits, cartables rangés) montrent que les objectifs visés ont été atteints.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué à l'achat de fournitures et à la rémunération d'intervenants.

2. Accompagner les familles dans leur fonction parentale

Les actions de soutien à la fonction parentale sont transverses à un grand nombre de thématiques et sont portées tant par la ville que le tissu associatif torcéen.

♦ « **Les Rendez-vous de l'Enfant et de la Famille** » et « **Fête vos jeux** » sont toujours prévus au mois de mai, cette année, en raison de la crise sanitaire, ils ont été reportés au mois de septembre. La manifestation « Fête vos Jeux » a nécessité de revoir totalement la forme en mettant en place une déambulation, afin de pouvoir veiller au flux des personnes (gestion du pass sanitaire, vérification du nombre de présents avec une entrée et une sortie obligatoire, suppression des stands de restauration...).

Dans le cadre des RDV de l'Enfant, plusieurs conférences autour de la parentalité ont été programmées, sur différentes thématiques telles que « *Le père, une identité à construire pour trouver la bonne place* » « *Vivre dans un même espace* », « *Les réseaux sociaux, le meilleur ou le pire* » ainsi que des ateliers parents/ enfants.

Cette programmation est le fruit d'un travail partenarial avec le tissu associatif de la ville et les services de la mairie.

► Report de la subvention pour « **Les Rendez-vous de l'Enfant et de la Famille** » accordée de **4 000 €** en 2020, sur l'année 2021.

► Report de la subvention pour « **Fête vos jeux** » accordée de **3 000 €** en 2020, sur l'année 2021.

Les actions nouvelles de l'année :

Mise en place d'un accueil parents au cœur du quartier Victor Hugo. Cet accueil fait suite aux appréhensions et inquiétudes des équipes enseignantes concernant le sentiment d'insécurité ressenti dans le quartier et aux abords de l'école, souhaitant un appui de la municipalité et des associations intervenants dans le domaine de la prévention. Des équipes souvent confrontées à des parents qui n'assument pas le suivi scolaire de leurs enfants, des enfants livrés à eux même et isolés mais aussi à des problèmes de trafics de stupéfiants qui gangrènent les abords de l'école.

Après plusieurs temps de réunions, il a été décidé, dans un premier temps, d'ouvrir un espace parents dès le 20 novembre 2021 avec une fréquence hebdomadaire le mercredi, coordonné par la ville et l'OMAC.

Objectifs :

- . Favoriser le dialogue, les échanges entre les parents du quartier ;
- . Se donner les moyens d'aborder des sujets essentiels qui questionnent et inquiètent les parents ;
- . Accompagner au mieux leurs enfants ou adolescents ;
- . Favoriser la rencontre avec d'autres parents pour échanger autour de questions éducatives, et les soutenir dans leur fonction éducative ;
- . Informer sur l'offre éducative existante (centre de loisirs, clubs sportifs, lieux culturels et espaces de loisirs, LAEP, associations ...)
- . Rencontrer et échanger autour des questions éducatives, des problématiques dans le quartier ou des sujets tels que le harcèlement, les réseaux sociaux, les écrans comment aider son enfant, l'importance du cadre ;
- . Sensibiliser les parents sur leur rôle essentiel vis-à-vis de leurs enfants ;
- . Accompagner les parents préoccupés ou déconcertés par les réactions de leurs enfants.

3. Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé des jeunes

♦ « **Mieux informé, mieux protégé** » BIJ

Les actions de prévention et d'éducation pour la santé auprès des jeunes est un axe majeur du BIJ qui conforte, en 2021, ses interventions dans ce domaine auprès des collégiens et lycéens torcéens en collaboration avec le CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté).

Actions réalisées :

Sur le thème de la prévention santé, 817 jeunes ont été sensibilisés aux actions collectives suivantes :

Janvier

Atelier : Le sommeil et toi

Public : Collège Arche Guédon 6ème

Atelier : Tout savoir sur les Contraceptions

Public : Lycée Jean Moulin terminale ASSP

Atelier : Le petit déjeuner, pourquoi ?

Public : Collège Arche Guédon 6ème SEGPA

Mars

Atelier : Sensibilisation à l'usage des réseaux sociaux

Public : Collège Louis Argon classes de 6ème

Décembre

Atelier : Tout savoir sur le tabac et les nouvelles consommations

Public : Collège Arche Guédon classes de 3^{ème}

Il est à noter le bon partenariat instauré avec les établissements secondaires, les compagnies de théâtre et le tissu associatif, des retours positifs et une bonne participation des jeunes sur les problématiques abordées.

► Report de la subvention accordée en 2020 de **2 000 €** en 2021. Elle a principalement contribué au financement des intervenants extérieurs et à l'achat et location de matériel. Les frais de publication ont été pris en charge par le service communication de la ville.

♦ « L'accès à la prévention et aux soins » AVIH

Cette action vise à favoriser l'accès à la prévention et aux soins par une campagne d'information sur la « Pass Ambulatoire » auprès des acteurs locaux. Elle permet d'inscrire et accompagner les personnes décrocheuses, sans couverture sociale dans un parcours de soins et de les aider à l'ouverture de leurs droits à une couverture sociale. Et à accompagner les dépistages auprès de public ciblé.

Suite au report de l'actions 2020, l'année 2021 voit la concrétisation de la première phase de leur projet qui consiste à organiser une campagne d'information auprès des acteurs locaux, déjà en contact avec les habitants et pouvant assurer un relais auprès de ces derniers mais également de recenser les attentes des partenaires et évaluer les besoins des habitants.

Ce travail de partenariat a permis de construire 2 projets. Le premier consistera à ouvrir, en janvier 2023, dans les locaux de l'espace Jeunesse Beauregard géré par l'OMAC, une permanence inter associative pour les personnes les plus éloignées du soin et des dispositifs de droit commun. Le second s'adresse aux femmes en situation de précarité afin de les amener vers le soin, d'apporter des réponses liées à la périnatalité, les suivis de grossesse, les problématiques de violence, d'errance... Cet espace « Pôle santé femmes » ouvrira sur la commune de Noisiel.

Au cours de l'année, sur les 24 personnes orientées par les partenaires vers les services de l'AVIH, 18 ont bénéficié d'un accompagnement lié à la mise en place du « Pass Ambulatoire ».

► Report de la subvention accordée en 2020 de **7 000 €** en 2021.

4. Favoriser l'éveil culturel des jeunes

Les artistes et intervenants artistiques présents sur la ville œuvrent à la découverte des arts et au développement des pratiques artistiques. Médiateurs auprès du jeune public et leurs familles, ils assurent le contact direct avec les artistes et les œuvres, encouragent la fréquentation des lieux culturels et sensibilisent les publics à la programmation culturelle.

Ces actions de sensibilisation, privilégiant le long terme et le plus grand nombre, se déroulent sur les temps périscolaires et scolaires avec les intervenants artistiques, et aussi dans le cadre de classes de découverte théâtre avec une compagnie professionnelle.

Par ailleurs, dès que cela est possible avec les compagnies accueillies, des actions sont mises en œuvre autour des spectacles diffusés, en amont ou en aval, sous forme de stages ou d'ateliers. Cette année, en raison de l'épidémie de Covid-19, ces actions culturelles n'ont malheureusement pas pu être mises en œuvre, c'est pourquoi une autre forme d'action culturelle a été déployée, proposée par la Compagnie Le Téalalala.

• Des ateliers mêlant amateurs et artistes professionnels

Compagnie Le Téalalala : « Retour au théâtre »

La proposition de la compagnie a consisté à produire, à l'attention du public confiné en raison de l'épidémie de Covid-19, un épisode hebdomadaire d'une série à la fois théâtrale et cinématographique dont la durée serait calée sur le temps effectif de la fermeture des théâtres.

Cette série se concluant à la réouverture des salles de spectacle par un ultime épisode, prenant la forme d'un spectacle vivant, en présence de spectateurs, pour un vrai retour au théâtre.

La série a donc débuté le 12 mars 2021 et s'est conclue le 19 juin 2021. Au cours de ces 3 mois, 10 épisodes ont été réalisés. Puis une représentation en salle de spectacle vivant a été créée pour le 11^{ème} épisode : « *Retour au théâtre* ».

Dans un premier temps les spectateurs, en situation de confinement, ont donc suivi les 10 épisodes de la série via la chaîne Youtube de la ville, puis le 19 juin 2021, ils ont pu enfin retourner physiquement au théâtre (espace Lino-Ventura) avec une jauge limitée mais en présentiel.

Ce projet a réuni une quarantaine de personnes, habitants de Torcy et de l'agglomération, membres de l'équipe du service culturel, intermittents-techniciens et professionnels de la compagnie. Ce groupe hétéroclite, intergénérationnel, constitué d'amateurs et de professionnels a su créer, dans un contexte anxigène nécessitant une capacité d'adaptation sans cesse renouvelée, une dynamique enthousiasmante pour réaliser cette création théâtrale et cinématographique collective.

Cette collaboration artistique s'est conclue par la rencontre de ces différents protagonistes avec les spectateurs, dans le nouvel espace Lino-Ventura, rénové fin 2020 avec le soutien du Conseil départemental de Seine-et-Marne.

♦ « Les itinéraires artistiques » Education - Culture

Les cycles d'interventions artistiques en temps scolaire (en général 12 séances d'1h30, soit 18h par projet) se sont poursuivies malgré les conditions sanitaires, à partir du moment où les écoles étaient ouvertes et pouvaient accueillir les enfants.

Deux artistes - intervenantes spécialisées en arts visuels, employées par la ville, sont intervenues cette année auprès de 11 classes (soit au total près de 300 enfants) dont les enseignants ont déposé un projet arts visuels auprès de l'Inspection de l'Education nationale.

Dès le début de l'année scolaire, ces interventions intègrent la découverte des éléments constitutifs d'une restitution : connaissance et pratique du plateau de théâtre (espace Lino-Ventura) pour la danse avec formation à la scène et visite de lieu d'exposition (Ferme du Couvent, Parc de Rentilly, Mac Val, Orsay) pour les arts visuels.

Les familles ainsi que les acteurs du monde éducatif (enseignants, inspection de l'Education nationale) sont invitées aux restitutions en présence des intervenantes spécialisées, créant ainsi des temps d'échanges et de compréhension de la démarche.

L'initiation aux pratiques artistiques en temps scolaire est un des moyens de toucher le plus grand nombre d'enfants possible.

► La subvention accordée est de **4 000 €**. Elle a contribué à l'acquisition de fournitures, de petit matériel et au financement des intervenants extérieurs.

• Les classes de découverte théâtre

Après la compagnie « *Passeurs de mémoire* » (Céline Bothorel), c'est au tour de la compagnie seine-et-marnaise « *Les Déménageurs associés* » (Maryse Lefebvre) d'assurer depuis 2018/2019 les interventions théâtre auprès de deux classes de CM2.

En temps normal, des ateliers réguliers menés au sein de l'école, puis en immersion durant une semaine dans un théâtre, s'achèvent par une représentation devant les autres enfants de l'école en après-midi, et une autre devant les familles en soirée.

Ce projet repose sur un temps de travail étalé sur l'année scolaire, entre la compagnie et les élèves : création texte et musique, interprétation, restitution de la création conçue comme un spectacle intégrant mise en scène, costumes, décors, éclairage... et présenté dans un cadre professionnel.

Ce travail, conduit en adéquation avec les programmes de l'Education nationale de maîtrise de la langue en cycle III, crée du lien entre élèves, parents et enseignants, et répond à la volonté de la municipalité pour qu'enfants, parents et enseignants se familiarisent aux établissements culturels de la ville. Il est davantage axé sur la rencontre, le processus en lui-même, que sur la production artistique qui demeure facultative.

Les structures culturelles de la ville sont parties prenantes de ce dispositif, qui présente une alternative aux formes traditionnelles d'apprentissage, en stimulant l'intelligence sensible et en favorisant des qualités telles que l'imagination, la curiosité, la créativité, la confiance en soi.

En plus d'une journée de présentation du lieu et de deux journées d'improvisation et de création au Petit théâtre de l'Arche, les élèves bénéficient d'une « immersion » dans cette salle durant une semaine. Semaine intense au bout de laquelle deux représentations sont diffusées, devant les élèves de l'ensemble de l'école en après-midi et devant les familles en soirée.

Cette année, en raison de la fermeture des théâtres et des conditions sanitaires dans les écoles, les interventions n'ont pu avoir lieu normalement. Tout a dû être réadapté : calendrier de travail, lieu de répétition, lieu mai 2021, dans la cour des écoles et en extérieur.

● Des sorties culturelles en famille – Ateliers tremplins

Chaque année, les enfants d'écoles élémentaires inscrits dans les ateliers tremplins (85 enfants en 2021/2022, 160 enfants en 2020/2021) accompagnés de leurs familles sont invités, hors temps scolaire, à un ou deux spectacles de la saison.

Ces sorties culturelles, préparées et accompagnées par la référente du service scolaire chargée des ateliers tremplins, sont pour la quasi-totalité des enfants et de leurs familles (parents, frères et sœurs), publics « éloignés » de ces pratiques culturelles, leur première venue au spectacle dans un théâtre.

Malheureusement en 2021, en raison du Covid, cette action n'a pu avoir lieu qu'une fois : en décembre 2021 avec le spectacle jeune public « *Chien bleu* », dans le cadre du festival *Tout'Ouïe*. A cette occasion, 100 places gratuites sont dédiées aux enfants accompagnés d'un parent.

● Une politique tarifaire spécifique

Afin que les tarifs pratiqués ne constituent pas une barrière supplémentaire pour les publics dits « éloignés », la politique tarifaire volontariste, mise en place auprès des relais que sont à ce jour l'OMAC/Famille, l'OMAC/Jeunesse, la MJC André Philip, le Secours populaire, le Secours catholique, etc., est maintenue.

Les personnes ont ainsi la possibilité d'accéder à des spectacles, à un tarif préférentiel de 2€ ou 5€ en fonction de leurs moyens financiers.

Avec l'épidémie, qui a empêché la tenue des spectacles et freiné la venue des publics, ce levier essentiel à l'accompagnement des publics n'a pu être actionné.

● Les collaborations culturelles et artistiques

Les actions et lieux culturels ont été fortement impactés par la crise sanitaire. L'enquête d'opinion parue le 27 octobre 2021, menée par Harris Interactive et le Département des Etudes de la Prospective et des Statistiques du Ministère de la Culture, dresse un premier bilan des conséquences de la crise sur les pratiques culturelles des Français quelques mois après la réouverture des lieux culturels. La crise sanitaire et ses conséquences influencent toujours très sensiblement les comportements des Français : plus de la moitié indiquent redouter les lieux trop fréquentés. Le spectacle vivant et le musée sont particulièrement affectés. Ainsi, à la fin de l'été, seuls quatre Français sur 10 avaient renoué avec leurs habitudes de sorties culturelles. Et selon les disciplines artistiques, seuls 25 % des personnes interrogées ont assisté à du spectacle vivant (concert, théâtre, danse ou cirque).

Un tiers des personnes interrogées dans ce sondage disent qu'elles fréquenteront moins les lieux de culture, et les jeunes privilégient le numérique. D'où l'intérêt du Pass Culture destiné aux 18 ans, mis en place à Torcy pour la fin 2021 pour une mise en œuvre à partir de 2022.

Avec le BIJ

Le service culturel soutient les actions mises en œuvre par le BIJ, par un apport en industrie et en personnel.

« Le problème Spinoza », inspiré par Irvin Yalom - Cie Théâtre de l'Estrade

« Ou quand le spectacle vivant questionne nos addictions » : diffusion dans le cadre des actions « Prévention – Radicalités – Citoyenneté – Théâtre » portées par le BIJ, avec en amont des ateliers menés par la compagnie dirigée par Benoît Weiler.

En remplacement des séances prévues le 17 mars 2020 et annulées en raison de l'épidémie de Covid-19, 2 représentations ont été diffusées le 26 janvier 2021 auprès de 4 classes de 3^{ème} du collège de l'Arche Guédon (une centaine d'élèves).

2 autres séances ont eu lieu le 12 octobre 2021, toujours avec le collège de l'Arche Guédon.

Théâtre forum avec la Compagnie Entrée de jeu

Le 7 novembre 2021 au Petit Théâtre de l'Arche : théâtre-forum initié dans le cadre des actions de prévention contre les violences faites aux femmes, à l'attention d'une centaine d'élèves du lycée Jean Moulin.

Avec l'OMAC

Le service culturel est partenaire de cette association/centre social qui participe à la vie des quartiers et à la mise en œuvre de projets émanant des habitants. Sa démarche met en avant la relation de proximité et prend appui sur l'implication des habitants pour favoriser l'action collective.

Avec tous ses acteurs (bénévoles et professionnels) l'OMAC œuvre concrètement et durablement pour le « bien-vivre ensemble ».

Participation à l'accueil du Marché de l'art / Identité artiste

Pour cette édition 2021, l'OMAC, ainsi que la MJC André Philip / Rhizome et l'association Interstice se sont associés à la ville pour la mise en œuvre de l'artothèque au Petit théâtre de l'Arche.

Par ailleurs, les bénévoles de la section Famille du centre social de l'OMAC prennent en charge les repas des artistes et la tenue du bar au public. Ce temps fort est l'occasion pour les bénévoles et les artistes de se rencontrer, partager leurs univers... et faire tomber les barrières.

Accueil du spectacle *Label vie, l'effet papillon* à l'OMAC / Léo Lagrange

Cette représentation, qui devait faire suite à la diffusion de *L'utopie en marche* en 2019 donnée à l'issue de l'AG annuelle de l'OMAC, a dû être annulée en raison de l'épidémie.

S'approchant du théâtre-forum tout en laissant les spectateurs incarner, s'ils le souhaitent, leur propre rôle dans l'histoire, ces représentations sont l'occasion pour les artistes de rencontrer les habitants dans leurs lieux de vie et pour les habitants de côtoyer et d'échanger avec une équipe d'artistes.

Quartiers d'été (animations)

Le service culturel est venu en appui à l'opération quartiers d'été les 21 et 22 juillet et les 18 et 19 août 2021 en sollicitant ses partenaires et en les accompagnant dans la logistique de ces journées. L'Office du Tourisme et le Réseau des Médiathèques ont ainsi pu être présents et animer ces journées dédiées aux enfants qui ne partent pas en vacances.

• Le soutien culturel aux pratiques amateurs

Comme à chaque saison, un soutien est apporté aux projets culturels émanant des acteurs locaux, dans une démarche double de faire connaître ces nombreuses initiatives et celles mises en œuvre par le service culturel.

Avec le réseau des conservatoires de Paris-Vallée de la Marne

La mise en réseau des conservatoires de l'agglomération se traduit par l'incitation, pour les élèves comme leurs professeurs, à se produire dans l'ensemble du territoire.

Les liens naturels entre l'établissement d'enseignement artistique présent sur la ville (conservatoire intercommunal Michel Sloba) et le théâtre municipal (espace Lino Ventura ou Petit théâtre de l'Arche) méritent toutefois d'être renforcés du fait de leur proximité et l'origine torcéenne de la grande majorité des élèves.

En 2021, la plupart des projets a dû être annulée en raison du Covid.

Pour la fête de la musique le 21 juin : *Alix et Mach !ne*, issus des studios de musiques actuelles de la Forge à sons, ont pu se produire sur la scène de l'espace Lino-Ventura, en première partie du groupe professionnel Helvète on the ground.

Le spectacle des élèves de danse contemporaine a pu également avoir lieu en juin 2021 (2 séances).

Avec les associations locales

Les soutiens aux pratiques artistiques amateurs ont souffert des conséquences des périodes de confinement et de fermeture des équipements culturels, entraînant l'annulation ou le réaménagement des manifestations. On peut citer notamment le festival :

Entrer dans la danse : « nouvelle forme »

Le service culturel est partie prenante de ce festival fondé en 2001 à l'initiative de la pédagogue et chorégraphe Marie-Bénédicte Jacquemart, par ailleurs professeur de danse au conservatoire à rayonnement intercommunal Michel Slobob.

Son objectif de rendre accessible la danse et la culture dans toute sa diversité à un large public, avec 40 artistes associés à la réalisation de ses projets, témoigne de la vitalité de l'expression chorégraphique dans la ville et sur le département (artistes intervenants implantés, compagnies associées, compagnies invitées...).

Chaque année, les objectifs de rassembler enfants, adolescents, parents, enseignants... sont atteints : à travers des parcours de « classes danse », « classes public », « parcours à la carte », le festival investit les lieux culturels (théâtre, conservatoire), les écoles, les rues, les places. Et chaque année, les enseignants réitèrent leur présence sur le festival, qui rassemble en outre de nouveaux enseignants.

Cette année, le festival n'ayant pas pu se tenir en salle en raison des conditions sanitaires, son format a été aménagé : du 3 juin au 9 juillet 2021, la compagnie Bleu chocolat s'est déplacée dans les cours d'école et les centres de loisirs.

Ainsi, malgré l'annulation du festival, les jeunes artistes ont pu être soutenus dans leur travail de création dans lequel ils s'investissent chaque année. Et l'ensemble des enfants des groupes scolaires et centres de loisirs ont pu bénéficier de leur dernière création « C'est quand qu'on s'aime ».

♦ « Rhizome, rencontre de la jeunesse avec l'art contemporain » MJC

Cette action vise à favoriser l'ouverture et l'accessibilité culturelle des publics jeunes et de leurs familles par la mise en place d'actions culturelles « hors les murs ».

2 ateliers d'arts plastiques hebdomadaires (environ 100h dans l'année) ont été proposés aux jeunes complétés par des sorties culturelles (visites d'exposition, participation à une journée d'art éphémère dans la rue...).

8 stages se sont tenus durant les vacances (80h environ) avec découverte de différentes techniques artistiques et différents intervenants.

Une résidence d'artiste (Linda SUK) a pu être mise en place avec des stages proposés aux enfants et aux jeunes et une restitution lors d'une exposition, des stages ont également été mis en place avec les enfants du centre de loisirs Mafalda et les adhérents de l'OMAC.

Les jeunes ont pu participer à l'opération « C'est mon patrimoine » initiée par la Région Île de France avec la mise en place de journées autour du patrimoine avec une sortie en matinée suivie d'un stage arts plastiques (4 journées mises en place).

Toutes les manifestations ont eu lieu hormis l'ouverture de l'espace de création dédié aux jeunes.

La MJC a pu compter sur un partenariat avec la Ville de Torcy, qui a mis à disposition des locaux, sur la participation des centres de loisirs municipaux et sur les actions proposées par le Parc Culturel de Rentilly.

15 enfants ont suivi les ateliers hebdomadaires, dont 7 enfants issus des QPV (5 filles et 2 garçons).

62 habitants ont participé aux stages, dont 24 issus des QPV (environ 70% de filles et de garçons).

Environ 42 participants aux stages avec l'artiste, dont environ 70% issus des QPV (65% de filles et 35% de garçons).

45 participants aux journées « C'est mon patrimoine », dont environ 40% issus des QPV (55% de filles et 45% de garçons).

Cette action a généré une bonne mixité sociale, ainsi, des enfants issus des QPV qui ont suivi des stages se sont inscrits aux ateliers hebdomadaires.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué au paiement des intervenants artistiques et à l'achat de matériel et fournitures.

◆ « Les quartiers d'art et d'été » MJC

Cette action vise à proposer des sorties de proximité et de découverte du patrimoine historique et culturel en direction des jeunes et des familles.

Plusieurs propositions ont été faites aux familles et aux jeunes. Ces sorties ont été programmées sur les vacances d'été en fonction des préférences des familles. 3 réunions avec les parents et les jeunes ont été mises en place (en raison de la Covid en extérieur, dans le jardin du centre de loisirs Mafalda). 3 ateliers artistiques autour de la gravure sur presse, linogravure et collage de gravure sur polystyrène ont eu lieu à la Ferme du Couvent avec la professeure de gravure auprès des enfants et des adolescents.

Une sortie a été organisée dans le cadre de l'opération « C'est mon patrimoine » en direction d'un groupe de jeunes et d'adolescents sur le thème de la vie sur la marne autrefois « les métiers d'antan en bord de Marne sur Torcy Noisiel », des métiers autour de la chocolaterie Meunier avec une visite guidée de l'ancien village.

En collaboration avec le service du patrimoine de Noisiel, un atelier sur l'eau a été proposé ainsi qu'une démonstration interactive sur les processus de décantation du circuit de l'eau potable sur l'agglomération de la ville nouvelle.

Une sortie en famille à la journée a été organisée avec la visite d'une ferme Briarde à la bergerie de Cerneux : Visite de la ferme, découverte des outils et machines agricoles, des métiers de la ferme, des animaux de la ferme, assister aux soins aux animaux, participation à deux ateliers fabrication du pain et tissage de la laine.

Les habitants ont pu également participer à 2 sorties « nature et environnement » avec l'observation aux jumelles des oiseaux sur les lacs de Torcy et du Beauregard et l'intervention spécifique sur la flore et la faune d'une intervenante de Seine et Marne Environnement. Sortie faite avec les familles et jeunes et l'association de proximité EBAAAG.

Les enfants et les jeunes ont bénéficié d'une sortie sur les bords de Marne avec observation de la flore et faune en zone humide et d'un atelier de « lecture de paysage ».

94 personnes ont bénéficié de cette action, soit 52 femmes et 42 hommes avec une majorité d'enfants, de jeunes et de familles.

Les objectifs visés ont été atteints au regard de :

- . La motivation des habitants pour participer et proposer des sorties et des actions sur le patrimoine culturel de proximité et des alentours.
- . La participation régulière et l'inscription des enfants et des jeunes aux actions proposées sur l'été.
- . La majorité des jeunes participants aux actions menées durant l'été (les 2/3 de l'effectif des participants ne sont pas partis une journée en vacances sur l'été).
- . L'intérêt des jeunes pour découvrir des pratiques artistiques inhabituelles.
- . L'intérêt des enfants et des jeunes à découvrir le patrimoine culturel et historique de proximité et du département de la Seine et Marne.
- . La consolidation du lien et la cohérence co-éducative entre les jeunes et les familles du quartier.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué au financement des prestataires de service et l'achat de matériel et fournitures.

5. Coordonner et promouvoir la vie associative

Sous la houlette de la ville, la mise en réseau des acteurs associatifs permet d'agir en complémentarité sur les quartiers les plus fragiles, d'optimiser les champs d'intervention de chacun afin d'enrichir l'offre de services sur un même territoire et de réduire les inégalités.

L'OMAC

La municipalité s'appuie sur l'OMAC qui œuvre dans le champ de l'Éducation Populaire. Association détentrice d'un agrément centre social, elle met en avant la relation de proximité et prend appui sur l'implication des habitants en favorisant l'action collective. Ses actions s'articulent autour de trois grands secteurs : la jeunesse, la promotion de la réussite/accompagnement à la scolarité et la famille.

Elle coordonne les initiatives des associations partenaires qui œuvrent dans le même sens en apportant une complémentarité d'actions avec leurs spécificités et leurs compétences dans la réalisation de projets.

Depuis 2015, l'OMAC est structure porteuse des Conseils Citoyens du quartier de l'Arche Guédon et du Mail/Victor-Hugo.

Les associations torcéennes

L'implication des associations contribue vivement au dynamisme du territoire. Elles sont soutenues par la ville au moyen d'une subvention annuelle et/ou par une dotation en aides indirectes (mise à disposition de locaux, aide logistique, soutien administratif, communication).

En 2021, 20 actions associatives ont été financées au titre de l'ANCT, représentant 6 associations torcéennes.

Aux côtés de l'OMAC, les actions en politique de la ville ont été, cette année encore, enrichies par l'engagement social et citoyen des associations torcéennes suivantes :

AVIH, EBAAAG, Evasion Urbaine, MJC André Philip, La Paume de Terre et le Comité des Fêtes.

6. Favoriser la participation des habitants

La participation des habitants est au cœur de la Politique de Ville et des actions menées, tant par la ville que les associations torcéennes, afin de créer du lien social et des espaces de citoyenneté.

Avec la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, le principe de co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants est devenu un enjeu essentiel pour favoriser le bien vivre ensemble. La création des Conseils Citoyens le 27 juin 2015 au sein des quartiers prioritaires de l'Arche Guédon et du Mail Victor-Hugo vient renforcer les instances de participation déjà existantes à Torcy avec des actions de proximité menées au plus près des habitants.

a. Les actions des Conseils Citoyens

En 2021, les Conseils Citoyens de l'Arche Guédon et du Mail/Victor Hugo n'ont pas porté d'actions spécifiques en direction des habitants de leur quartier respectif. Leurs interventions ont plus fait l'objet d'un partenariat étroit avec l'OMAC, notamment sur l'action « 14 juillet citoyen » sur le quartier de l'Arche Guédon et l'action « Mobilisons-nous pour le 13 juillet » sur le quartier du Mail ainsi qu'auprès du réseau associatif (MJC André Philip, EBAAAG, La Paume de Terre).

Les actions portées depuis quatre ans par les Conseils Citoyens, nécessitent la mobilisation continue de leurs élus. En fin de mandat, un essoufflement est à noter, dû à la défection d'un grand nombre de leurs membres malgré le soutien de la ville, le portage administratif de l'OMAC et le partenariat associatif sur l'ensemble de leurs actions.

b. L'éducation à la citoyenneté et au civisme

Un certain nombre d'acteurs municipaux et associatifs s'est mobilisé autour de cette thématique en proposant 7 actions de sensibilisation à la citoyenneté et au civisme en direction de public très diversifié sur l'ensemble du territoire torcéen.

♦ « Citoyenneté et prévention » BIJ :

Janvier

Atelier : Spinoza, quand le spectacle vivant questionne notre identité

Public : Collège Arche Guédon classe 3ème

Représentation Débat théâtral Spinoza

Public : collège Arche Guédon classe 3ème

Février

Atelier éco-gestes

Public : collège Arche Guédon classe de 3ème

Avril

Formation PSC1

Public : 18-25 ans jeunes en insertion professionnelle

Juin

Ateliers de sensibilisation à la prévention routière

Public : élèves de l'école élémentaire Julie Daubié.

Juillet

Formation PSC1

Public : 18-25 ans jeunes en insertion professionnelle

Novembre-Décembre

Non aux violences faites aux femmes et filles

Exposition quizz, Krav Maga, débat théâtral

Public : Elèves du lycée Jean Moulin et du lycée Descartes et tout public

Stop aux violences faites aux femmes et filles – du 23 novembre au 07 décembre

Dans le cadre « contre les violences contre les filles et femmes », 101 personnes ont participé aux événements.

Différents temps d'animations ont été proposés en direction du public lycéen, toutefois, plusieurs facteurs ont modifié l'organisation : le lieu de l'exposition prévu au lycée Jean Moulin a été déplacé au lycée Descartes, le nombre de jeunes pour les initiations de Krav maga, le nombre de participants à la représentation du débat théâtral.



► La subvention accordée en 2020 a été reportée en 2021 à hauteur de **5 000 €**.

♦ « 14 juillet citoyen » quartier de l'Arche Guédon - OMAC

A la sortie des deux confinements, un collectif d'habitants regroupant adultes et jeunes (23 personnes) s'est vite constitué puis, malgré un énième confinement (3 avril au 3 mai 2021), les rencontres ont continué notamment avec la Ferme du Buisson et le service culturel de la ville qui a permis d'accueillir l'Orchestre National de Barbès, place des Rencontres à l'Arche Guédon.

Les objectifs ont été atteints dans la mesure où les habitants du quartier de l'Arche Guédon ont répondu présent en nombre lors de la fête de leur quartier.

Des habitants de tout âge, notamment plusieurs jeunes, ont été impliqués en amont pour les préparatifs ainsi que le jour de l'événement.

Un public mixte et intergénérationnel, soit 577 participants, ont exprimé leur satisfaction à partager des moments de convivialité entre habitants. Un chiffre qui s'explique en partie par la présence de l'orchestre national de Barbès et particulièrement suite au premier confinement.

► La subvention accordée pour cette action est de **4 000 €**. Elle a contribué à la rémunération de prestataires extérieurs (société de sécurité), de publication, matériel et fournitures.

♦ « Mobilisons-nous pour le 13 juillet 2021 » quartier du Mail - OMAC

En raison du contexte sanitaire, le planning de rencontre du collectif d'habitants en charge de la construction de cette manifestation a été modifié. Le collectif d'habitant s'est réuni fin mai et fin juin 2021 dans le respect des gestes barrières.

Des ateliers d'initiation à la Batucada se sont déroulés en extérieur, la semaine précédant le temps 13 juillet 2021. Le temps fort de cette action, s'est déroulé le mardi 13 juillet 2021.

Lors du bilan en 2020, il était apparu la volonté des habitants de s'initier à la Batucada au regard du succès de la déambulation dans les rues du quartier. Il a ainsi pu être proposé, lors de l'édition 2021, des ateliers aux habitants (enfants, adolescents, adultes) d'initiation aux percussions. 3 ateliers d'initiations se sont déroulés les : 8,9,12 juillet 2021 dans la cour de la Maison Léo Lagrange.

Le collectif d'habitants mobilisé pour la mise en œuvre de l'action a repris le déroulé des années précédentes en y ajoutant des ateliers d'initiation à la Batucada :

- . Ateliers d'initiation à la Batucada pour les enfants et adultes ;
- . Ateliers de découvertes ;
- . Déambulation des grandes marionnettes de la Compagnie Des Grandes Personnes ;
- . Espace de restauration pris en charge par des adultes et jeunes habitant le quartier ;
- . Déambulation d'une Batucada dans les rues du quartier ;
- . Distribution des lampions à la tombée de la nuit aux enfants ;
- . Séance de cinéma en plein air ;
- . Implication des participants dans le démontage et le rangement.

Les ateliers d'initiation à la Batucada ont pu se dérouler en juillet, mais avec une faible participation surtout de la part des adultes. Le public enfants étant bien présent au rendez-vous. La pluie du 13 juillet a nécessité de revoir l'organisation et le déroulé de la manifestation. La déambulation de la Batucada professionnel a pu être maintenue en soirée le 13 juillet. Quelques habitants étaient au rendez-vous pour accompagner les musiciens dans la rue. Une grande partie du public, a pu applaudir les musiciens des fenêtres des appartements.

Toutefois, la séance de cinéma en plein air a dû être programmée dans le gymnase Jean Monnet. Le pôle restauration et la distribution des lampions aux enfants ont été supprimés ainsi que la déambulation des Grandes Marionnettes de la Compagnie des Grandes Personnes. La distribution des lampions a été réalisée dans le quartier le vendredi 16 juillet 2021.

Cette action a réuni 75 bénéficiaires, soit 45 femmes et 30 hommes de tous âges.

Elle s'est clôturée le jeudi 22 juillet par un temps dédié à l'évaluation, en présence des habitants disponible ce jour-là.

Le contexte de la pandémie, n'a pas permis de rassembler autant de partenaires que souhaités. Les dysfonctionnements des structures dus au COVID, non pas été des éléments favorisant le rapprochement des partenaires pour porter un projet collectif. Au niveau de la participation des partenaires ont pu citer principalement la présence des membres du Conseil Citoyen du Mail/V. Hugo.

La difficulté principale a été la mobilisation et la remobilisation des habitants au regard du contexte de pandémie.

Malgré les difficultés climatiques, cette action a permis de proposer un temps fort, de convivialité, de rendez-vous pour des ateliers parents/enfants autour de l'initiation à la Batucada.

Cette action a permis d'avoir un grand nombre d'adultes présents sur le quartier afin d'être au contact des jeunes pour réguler des incivilités.

Des affiches ont été déposées dans les halls d'immeubles ainsi que dans les différentes structures du quartier : centre de loisirs, Maison de santé, commerces.

La communication s'est également faite au moyen de la gazette municipale et les réseaux sociaux : Instagram OMAC, site internet de l'OMAC.

► La subvention accordée est de **5 000 €**. Elle a permis l'achat de matériel et fournitures et la rémunération du prestataire extérieur. Les frais de publication ont été pris en charge par le service communication. En raison de la période de confinement, les bailleurs sociaux du quartier n'ont pu être sollicités.

◆ « Evasion estivale » Evasion Urbaine

Cette action vise à accompagner les jeunes dans la construction de leurs vacances avec l'idée qu'ils soient acteurs de leur projet. En contrepartie, ces jeunes s'investissent bénévolement dans les actions associatives de solidarité.

Bilan non communiqué.

► La subvention accordée est de **6 000 €**.

◆ « Jeunes libre et citoyens » Evasion Urbaine

Cette action vise à promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes dans une réflexion - action sur le sens et la fonction sociale des valeurs citoyennes. Conçue en partenariat avec les collèges de la ville, elle s'adresse aux élèves des classes de 3^{ème} et se concrétise par l'organisation d'une journée citoyenne avec la création d'un village citoyen associatif, des tournois inter-collège, ciné-débat, émission de radio.

Bilan non communiqué.

► La subvention accordée est de **5 000 €**.

◆ « Sport et éducation – Respectes le jeu ! » Evasion Urbaine

Cette action vise à renforcer la notion de savoir vivre avec l'autre, à travers les sports de proximité. Favoriser l'accès aux savoirs de base à travers la pratique d'un sport collectif. Partager les valeurs collectives tel que l'esprit d'équipe, de compétition, l'effort, de manière ludique et sportive.

Bilan non communiqué.

► La subvention accordée est de **4 000 €**

◆ « Du lien avec mes droits » MJC

Cette action vise à favoriser l'intégration sociale et citoyenne et l'accès aux droits des habitants non francophones par l'apprentissage de la langue française.

Des ateliers mis en place sur l'apprentissage de la langue française ont pu se tenir à partir de mars 2021 dans le respect des gestes barrière liés aux conditions sanitaires. Toutefois, les sorties prévues en accompagnement de l'action ont été limitées à une sortie (la bergerie de Cerneux).

L'association a pu accompagner 34 bénéficiaires, tous issus des QPV (environ 78% de femmes et 22% d'hommes).

Dès le mois de septembre, la difficulté a résidé dans le recrutement des bénévoles détenteurs d'un pass sanitaire valide.

Si l'action compte moins de participants que prévu, les bénéfices sont toujours aussi intéressants, certaines personnes ont pu trouver un emploi grâce à ces ateliers.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a permis la rémunération d'un prestataire extérieur et l'achat de fournitures.

◆ « Torcy-Caen, le sport au service du vivre ensemble » – OMAC

L'action vise à lutter contre les violences inter-quartier/ville tout en créant des liens entre différents groupes de jeunes issus de 4 communes limitrophes, qui ont été ces derniers mois traversés par des épisodes de violences.

En toile de fond, le projet devait permettre une approche de la thématique : la commémoration d'une histoire commune et l'hommage à d'anciens combattants, alors jeunes soldats, du même âge qu'eux.

L'OMAC s'est employé à sensibiliser un certain nombre de jeunes motivés à les suivre dans cette aventure.

Les professionnels des 4 villes participantes ont eu des nombreuses sollicitations de jeunes et familles intéressés pour prendre part à cette aventure.

Après avoir constitué les groupes, plusieurs ateliers ont été prévus avec les partenaires de l'OMAC.

6 ateliers de préparation athlétique ont été proposés aux jeunes avec l'association Equipe A.

En lien avec la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne, l'OMAC a proposé des séances de passage du brevet de natation.

Des ateliers de recyclage et de réparation de vélo ont également eu lieu avec la M2IE.

Une session de prévention routière spécifique au déplacement à vélo a été effectuée par le commissariat de Noisiel au sein des locaux de l'OMAC à l'Arche Guédon.

Deux réunions en présence des familles et des jeunes ont également été organisées.

Le départ a eu lieu le 02 août 2021 pour une dizaine de jours.

Le long du trajet, le groupe a pu visiter de nombreux châteaux et des lieux historiques conjugués à des temps de loisirs et de détente.

Sur Caen, les jeunes ont pu visiter les plages du débarquement de juin en ayant comme guide une conseillère municipale de la ville de Torcy, enseignante en Histoire.

Les jeunes ont également visité le Mémorial de Caen avec deux ateliers en lien avec la seconde guerre.

Cette action s'adressait initialement aux jeunes domiciliés à Torcy (Mail V. Hugo et Arche Guédon), Champs sur Marne (Les Deux Parcs-Luzard), Lognes, Noisiel (Les Deux Parcs-Luzard), Saint-Thibault des Vignes. La ville de Lognes s'est désengagée.

Les objectifs visés ont été largement atteints et cela se constate par les nombreuses actions qui se poursuivent entre ces 4 villes après ce projet.

► La subvention accordée est de **10 300 €** (enveloppe « Quartiers d'été » : 7 000 € + enveloppe complémentaire : 3 300 €). Elle a contribué à l'achat de matériel, d'équipements et à la rétribution des différents intervenants.

c. Le lien social au cœur des quartiers

La thématique du lien social est celle qui a mobilisé le plus les acteurs, notamment associatifs. La réalisation des actions suivantes a permis d'agir sur les problématiques de cohésion et d'inclusions sociales, de citoyenneté, de prévention de la radicalisation, du vivre ensemble et d'intégration auprès des habitants résidant au cœur des quartiers prioritaires de la ville en investissant l'espace public.

♦ « Quartiers d'été » Ville : Sport – Enfance / OMAC / Associations

L'action permet d'offrir des temps de loisirs et d'animation estivales aux enfants et familles qui ne partent pas en vacances. Développer l'offre en matière de pratique sportive et culturelle tout en créant du lien social entre habitants.

Face au succès rencontré l'été 2020 avec les quartiers d'été organisés sur 2 jours, la municipalité a décidé de développer cet évènement et de le proposer à la population sur 4 jours : le 21 et 22 juillet 2021 au stade du Frémoy et le 18 et 19 août au stade Roger Couderc.

Les animations et ateliers proposés :

- . Installation de 3 structures gonflables encadrées par des animateurs sur les 4 jours ;
- . Ateliers proposés par différentes associations sportives : sports de plage proposés par Equipe A (2j/4), Foot par Evasion Urbaine, Volley par le club, Badminton par le club, tennis par le club ;
- . Spectacle de bulles proposé par l'OMAC ;
- . Stand de la médiathèque de Torcy ;
- . Jeux aquatiques proposés par les animateurs des centres de loisirs ;
- . Lien avec le cinéma plein air offert par le Comité des Fêtes de Torcy ;
- . Stand de barbe à papa tenu par l'OMAC.

Les conditions matérielles ont été conformes au prévisionnel (matériel et logistique (40 barrières, 20 chaises, 10 barnums, structures jeux, transport installation, désinstallation installation et désinstallation électrique).

Toutefois, en raison de la fraîcheur des soirées, il s'est avéré nécessaire d'ouvrir 2 gymnases en juillet (gymnase Jean Monet) et en août (gymnase Roger Couderc) pour les 2 projections de film, prévues initialement en plein-air.

En raison du contexte sanitaire et dans le respect des gestes barrière, le public, comme l'été dernier, a été accueilli de manière échelonnée : le matin, les enfants des centres de loisirs et l'après-midi, tout public.

L'action a été menée en partenariat avec :

L'OMAC : spectacle bulles géantes, stand barbe à papa

Le Comité des Fêtes de Torcy : cinéma

La médiathèque de Torcy : stand « hors les murs »

CAPVM : bus de l'Office du Tourisme

Equipe A : parcours sportif

Evasion Urbaine : Foot

Les clubs sportifs de la ville : Volley, Badminton et Tennis club.

Ces 4 jours de « quartiers d'été » ont permis d'accueillir entre 1000 et 1200 participants dont environ 600 bénéficiaires des 2 QPV de la ville.

Le public était composé des enfants des centres de loisirs de la ville, de familles et de jeunes représentant 50% du public escompté dû à un temps maussade et froid sur les 4 jours.

Le respect et l'application des mesures sanitaires ont nécessité de répartir les publics entre le matin et l'après-midi. Toutefois, le créneau horaire de 13h-16h a été très peu fréquenté mais il convenait de le maintenir car les installations et le matériel restaient en place sur le site pendant 2x 2 jours.

► La subvention accordée est de **4 000 €**. Elle a contribué à la location des structures gonflables, la rémunération des prestataires extérieurs (animations, spectacle) et l'achat de matériel et fournitures.

♦ « Cœur de quartier » OMAC

Cette action vise à permettre aux jeunes de 11-18 ans issus des QPV d'accéder à des activités sportives, culturelles et de loisirs pendant les vacances scolaires. La priorité est donnée aux jeunes qui ne partent pas en vacances en les sortant de leur quartier.

Des animations ont été proposées par l'OMAC sur différents lieux dans la continuité de celles proposées à l'année (espace jeunesse, City stade, pieds d'immeuble...). Ces moments ont permis de toucher, informer et développer plus de lien avec de nombreux jeunes qui étaient peu ou pas connus de l'équipe jeunesse.

Des temps d'échanges et de co-construction ont été organisés avec les jeunes pour les impliquer dans la planification du programme des activités et sorties à mettre en place, que ce soit en nocturne, le week-end ou sur la période des vacances scolaires.

Cette démarche participative a permis de diversifier les activités (participation à une émission de radio, sorties dans des musées, à la Tour-Eiffel, rafting, canoë-kayak, trottinette électrique, matchs de rugby, tournois de foot et de basketball sur les différents plateaux sportifs) mais également de toucher un public mixte sur des actions perçues comme genrées comme le moto-cross.

Les partenaires habituels, tels les services municipaux, Equipe A, Evasion Urbaine, ACDZ, CDC Habitat, ont été rejoints par l'Ecole de la seconde chance (E2C) et la M21E permettant ainsi d'intégrer des actions d'orientation et d'insertion professionnelle en direction des 16/25 ans décrocheurs.

353 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif dont 236 jeunes issus des QPV.

La crise sanitaire a nécessité de limiter le nombre de participants aux différentes activités tout en constituant des listes d'attentes quand cela était nécessaire.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué à l'achat de matériel et de fournitures de loisirs et la location d'un mini-bus pour le séjour.

♦ « La dictée du partage » OMAC

Cette action vise à partager un moment festif et ludique, entre habitants des deux QPV, autour de la langue française en fin d'année scolaire dans le cadre des actions menées par la Promotion de réussite scolaire de l'OMAC.

En raison des conditions sanitaires et du format de cette manifestation, cette action a été reportée à juin 2022.

► La subvention accordée est de **3 000 €**.

♦ « Familles et quartier » EBAAAG

Au travers d'animations, l'association EBAAAG, vise à renforcer l'implication des familles dans la vie du quartier de l'Arche Guédon.

Ces actions ponctuelles s'inscrivent dans le projet annuel de l'association.

▪ **Action sur la plaine du Bel Air** : Partenariat avec le centre de loisirs MAFALDA de la MC André Philip et l'école élémentaire du Bel Air, autour des arbres de la Plaine dans le but d'identifier et d'observer les arbres et leur environnement au cours des saisons, d'apprendre avec des partenaires spécialistes la vie des arbres et leur écosystème et d'établir des panneaux les décrivant qui seront installés sur la plaine permettant l'identification des arbres.

Le travail sur l'identification des arbres et la confection des panneaux, amorcé en 2020, s'est poursuivi cette année avec les enfants du centre de loisirs Mafalda et de l'école élémentaire du Bel-Air en lien avec les intervenants. L'intervention sur les jardins partagés a également continué avec Alliance Fertile, l'association Eléphant Vert et la mairie de Torcy dans la continuité de l'action menée sur les arbres.

▪ **Action sur le quartier de l'Arche Guédon**

L'association a apporté son aide sur l'organisation des animations autour de la manifestation « 14 juillet citoyen » en partenariat avec l'OMAC et le Conseil Citoyen de l'Arche Guédon.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a permis de couvrir les frais de prestations de service (défraiement de l'intervenant), l'achat d'arbres pour les jardins partagés et les frais de publication (tirage flyers).

♦ « Féeries hivernales » Comité des Fêtes

Il s'agit de la 2^{ème} édition de cette action organisée le week-end du 11 et 12 décembre 2021 autour de la thématique de Noël.

Les animations proposées sur ces 2 journées :

- . La parade du Père Noël depuis les QPV (Arche Guédon, Le Mail-Victor-Hugo) vers le centre ancien.
- . Le marché de Noël (30 stands).
- . L'activité Accrobranches.
- . La Ferme en ville – Atelier d'animations pédagogiques.
- . Jazz Band.
- . 4 Flash Mob réalisés par 50 élèves du conservatoire de danse de Paris Val de la Marne.
- . Des animations et des démonstrations culinaires par le chef David Martin et des chefs torcéens et seine et marnais.
- . Animation « A la découverte des commerçants du marché traditionnel ».

Le calendrier a pu être respecté ainsi que les conditions matérielles. Les manifestations prévues ont été tenues mais réduites pour la parade de Noël, en termes de circuit, et, en jours de présence pour la Ferme en ville.

Pour des raisons sanitaires, le petit train a été supprimé.

Comme l'an dernier, le partenariat a été consolidé avec la Ville de Torcy et l'ACAT (Association des Commerçants et Artisans de Torcy).

Cette manifestation a permis d'accueillir 4000 personnes de plus de 12 ans (selon la vérification du Pass sanitaire) dont environ 500 personnes issues des QPV et des enfants de moins de 12 ans non quantifiés (mais de l'ordre de 500 à 600).

Malgré une forte participation citoyenne, la crise sanitaire et l'obligation du pass sanitaire a certainement impacté le nombre de participants à la manifestation.

La réduction importante de la subvention accordée cette année par l'ANCT a entraîné, de fait, une réduction importante des animations.

Toutefois, les objectifs visés ont été atteints :

- La mixité des publics accueillis dont les publics des QPV.
- L'intergénération, entre autres avec les Flash Mob.
- Les échanges notamment autour des démonstrations culinaires.
- Le renforcement partenariat CdF / Ville / ACAT.

► La subvention accordée est de **10 000 €**. Elle a contribué à couvrir partiellement les prestations de service, l'achat de matériel et fournitures et la location (éclairage, sono).

♦ « eWeek Torcy Festival 2021 » Sport

Cette première édition du eWeek Torcy Festival portée par la municipalité s'est tenue le samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021, à l'espace culturel Lino-Ventura.

Les objectifs visés :

- . Eduquer les joueurs à la pratique du jeu vidéo.
- . Montrer les bienfaits du eSport.
- . Réunir Sport et eSport.
- . Rassembler les générations autour du sport et plus particulièrement du eSport.
- . Démystifier cette discipline par la formation auprès du grand public.
- . Créer des temps d'échanges entre joueurs et entre joueurs et public.

Les animations prévues ont été réalisées autour des **5 axes** définis :

- . **Des tournois compétitifs** sur deux jeux vidéo : Fifa et Rocket League ;
- . **Des activités "Free to play"** (libre-service) : rétro gaming (anciennes consoles de jeux), simulation de voiture, danse, etc...
- . **Des stands partenaires** : école d'ostéopathie, influenceurs, artistes, coaching ;
- . **Des conférences** :
Samedi : Esport / entreprise, sophrologie, addictologie, diététique, exercice mental, alimentation.
Dimanche : posturologie, professionnalisation de l'eSport.
- . **Une zone de restauration** à disposition du public ;
- . Des animations durant le festival (animation musicale, maître de cérémonie...)

Malgré l'organisation d'une belle manifestation, le timing très serré n'a pas permis d'anticiper tous les aspects techniques et de communication.

Un gymnase serait plus approprié au vu des contraintes liées aux règles ERP rencontrées cette année dans la salle de spectacle Lino Ventura.

Un autre lieu pourrait être étudié pour l'organisation des conférences (moins bruyant et moins passant).

Pour une première, il est à noter le bon partenariat engagé avec le Comité des Fêtes de Torcy, l'école ostéopathie ESO, l'école HETIC, l'association Failen9, différents artistes Orange, Arnova, Crédit Agricole, Scoup-esport, influenceurs, conférenciers, Creps.

Les prestations des artistes ont été très appréciées ainsi que les conférences. Une bonne tenue des stands est à souligner le samedi mais ces derniers ont été quelque peu délaissés le dimanche.

Les stands ostéopathie et simulateur ont rencontré un vif succès.

150 personnes ont participé à cet événement dont environ 20 bénéficiaires issus des QPV. Un public mixte à majorité jeune mais aussi familial.

Le manque d'informations en amont, pour bien communiquer sur l'évènement, a généré une fréquentation en dessous des prévisions. Les agents municipaux ont dû faire face à des contraintes techniques (montage de scène complexe, des demandes non réalisables et transmises tardivement).

Des règles de sécurité (installation matériel, plans) qui ont été difficiles à mettre en œuvre.

Du matériel informatique nécessitant du paramétrage de comptes et des jeux non conformes à la charte.

La forte mobilisation et la bonne transversalité des services de la ville et de l'élu en charge de ce projet a permis le bon déroulement de cette première édition du festival.

Ce festival a permis d'ouvrir cette discipline à un large public, d'éduquer les joueurs à la pratique du jeu vidéo, de montrer les bienfaits du eSport, de rassembler les générations autour du eSport.

Différents supports de communication ont été déployés : dossier de presse, gazette, affiches Decaux, panneaux lumineux, tracts, courriels, réseaux sociaux.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué à couvrir une petite partie des locations et achat de matériels.

d. La prévention et la lutte contre les discriminations

Le plan de prévention de la radicalisation PPPR

Le plan de prévention primaire de la radicalisation, copiloté par Paris Vallée de la Marne et la Préfecture a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 17 mai 2018. De la phase de diagnostic à sa validation, ce plan a mobilisé l'ensemble des acteurs (CA, communes, Etat et ses services déconcentrés, département, bailleurs sociaux, Conseils Citoyens, CAF, Mission Locale...) au sein des réunions du comité de pilotage et technique. Ces données ont permis de recenser les besoins en matière de prévention primaire de la radicalisation, de co-construire les enjeux et les orientations pour les territoires relevant de la CAPVM. Il vient en complément des dispositifs déjà existants, telle que la cellule départementale de suivi pilotée par la Préfecture et ayant pour mission d'échanger sur les situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation. Il s'attache au champ de la prévention primaire permettant d'agir en amont de tout processus de radicalisation ou d'installation de situations propices à toute forme de radicalité notamment en travaillant autour d'actions de maintien du lien social.

Quatre enjeux pour la prévention primaire de la radicalisation :

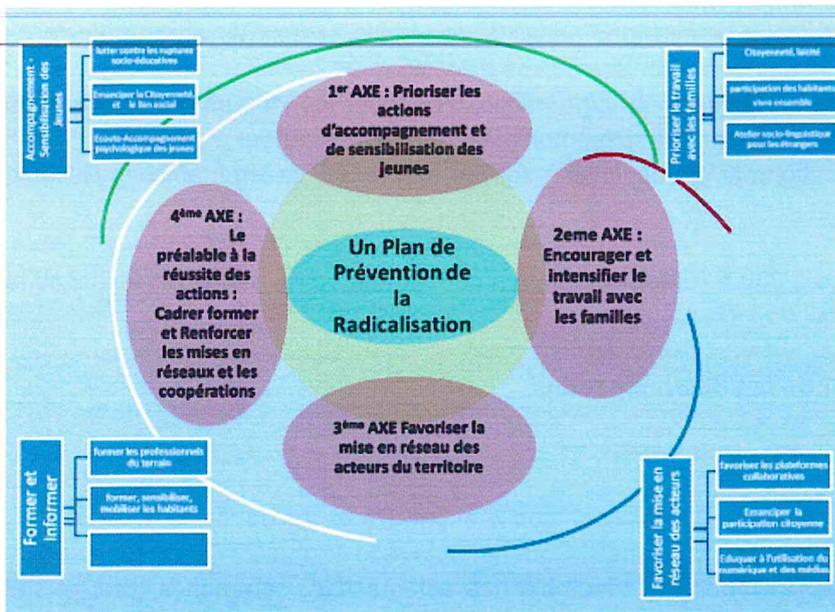
- La cohésion et la résilience sociales des jeunes (accompagner les jeunes).
- La cohésion et la résilience sociales des familles (accompagner les familles).
- Mise en réseau des acteurs du territoire.
- La formation, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

Quatre axes d'orientation :

- Prioriser les actions d'accompagnement et de sensibilisation des jeunes.
- Encourager et intensifier le travail avec les familles.
- Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire.
- Le préalable à la réussite des actions : Cadrer, former et renforcer les mises en réseaux et les coopérations.

Sept thématiques transversales :

- Le lien social, le Vivre Ensemble.
- Les Valeurs Républicaines et la Citoyenneté.
- La Lutte contre les discriminations.
- La lutte contre les délinquances.
- La vigilance et la prévention de l'endoctrinement, du radicalisme.
- Le suivi des Jeunes.



Pour notre territoire, en Politique de la Ville, cette thématique s'inscrit plus dans un axe transversal commun à l'ensemble des actions réalisées sur le territoire que des actions ciblées par les porteurs de projets.

En 2021, les actions réalisées par la ville et les associations relevant d'une démarche éducative et citoyenne contribuent pleinement à la prévention de la radicalisation des personnes et notamment des plus jeunes de notre territoire.

II. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Les données 2019-2020 sur l'emploi montre qu'une proportion importante de la population des QPV ne participe au marché du travail (personnes au foyer, personnes en incapacité de travailler, difficultés d'insertion, absence de qualification).

Globalement, le taux d'emploi est moins élevé lorsque le territoire est en QPV. Il est en moyenne de 45% dans l'ensemble des QPV alors qu'il est de 64% au niveau national.

Les QPV se caractérisent également par un taux de précarité de l'emploi (23% en QPV contre 15% au niveau national) et un nombre de demandeurs d'emploi plus important. L'emploi des femmes est encore inférieur à celui des hommes même si on constate un taux plus important sur le QPV de l'Arche Guédon (52,2%) et sur le QPV du Mail/Victor Hugo (60,4%) que sur les autres QPV de la CAPVM situés entre 45,7% et 49,9%.

Si le taux de chômage s'est sensiblement amélioré dans les communes en politique de la ville de l'agglomération Paris Vallée de la Marne (autour de 8%), il s'est aggravé dans les QPV avec environ un quart de la population active au chômage pour les QPV de Torcy.

La tranche d'âge 25 à 54 ans, ayant un emploi, plafonnent à 74% avec le QPV Le Mail suivi de l'Arche Guédon (69%), soit, environ 7 actifs sur 10. Les autres QPV enregistrent des taux autour de 63-64%, soit une moyenne de 6 personnes sur 10 ayant un emploi. Il est bien plus élevé que les taux observés chez les 15-25 ans, celui-ci ne dépassant guère 30% de la population active.

La problématique de l'insertion professionnelle est partagée entre les communes en politique de la ville, elle reste cependant plus prononcée dans les QPV.

1. Favoriser l'accès à l'emploi

La ville est engagée auprès des partenaires associatifs et institutionnels pour développer l'offre de services et proposer des actions ciblées en matière d'emploi et d'insertion professionnelle.

Depuis 2015, l'espace du Galion, implanté au cœur du quartier Beaugard, en ZSP, accueille le BIJ, le service communal de l'Emploi, l'association 3 E et Balle au bond. Ce partage des locaux favorise la synergie entre ces différents services de proximité qui interagissent en fonction des besoins exprimés par les habitants.

Le BIJ, qui a pour vocation d'assurer, à l'échelon local, une mission d'information auprès des jeunes, déploie notamment un grand nombre d'actions de sensibilisation, d'accompagnement vers l'emploi des jeunes torcéens en partenariat avec les associations ciblées.

a. Les initiatives municipales

♦ « Accès à un premier emploi » BIJ

L'objectif de cette action initiée par le BIJ est de permettre aux jeunes d'accéder à des emplois saisonniers, de favoriser leur approche avec le milieu professionnel et de les sensibiliser à différentes filières ou métiers.

Orientations scolaires-Insertion professionnelle

Janvier

Forum des métiers : lycéens des classes de 1^{ère} et terminales du lycée Jean Moulin.

Mars

Ateliers « Orientation-découverte métiers ». Public : Collège de Louis Aragon – classes de 4^{ème}.

Avril

Atelier « Choisir son métier » Sensibiliser les élèves à leur orientation scolaire. Public : Collège Louis Aragon – classes de 4^{ème}.

Deux formations PSC1. Public : 18-25 ans, jeunes en insertion professionnelle.

Mai



Le 3^{ème} confinement a désorganisé les ateliers initialement prévus dans ce cadre sur la période des vacances de printemps, ils ont été décalés sur la période de mai à juillet et 2 d'entre eux ont été reportés en automne.

Le public

Sur la période définie, 40 jeunes majeurs se sont mobilisés : consultation des offres, s'informer sur les différents dispositifs, créer ou modifier leurs candidatures, postuler en ligne.

Les offres d'emploi

L'affichage des offres a été renouvelée jusqu'au mois de juin.

- 129 offres ont été affichées.
- 64 postes proposés sur le territoire de la CAPVM étendus aux villes environnantes.

La plupart des propositions étaient ouvertes aux débutants selon les exigences des diplômes requis.

Secteurs	Nombre d'offres	Nombre		
		1 mois	2-4 mois	>5-6 mois
Tertiaire Accueil	35	11	15	10
Vente Hôtel/Rest Animation Hôte de caisse	48	14	20	14
Logistique BTP Entretien livraison	46	10	23	13

Paris Vallée de la Marne Seine et marne	64
Seine Saint Denis	10
Val de Marne	10
Paris	29

Les moyens de communication

L'annonce du confinement a bousculé l'organisation et la diffusion d'informations. Faute de pouvoir être diffusée dans les lieux habituels de fréquentation des jeunes (lycées, associations locales, mission locale, autres partenaires) l'information s'est faite via les réseaux sociaux du BIJ et le bouche à oreille.

Calendrier :

Septembre

Forum « 100 solutions à la rentrée », tout public : 15-30 ans.

Octobre

Formation Babysitting. Public : jeunes lycéens.

Décembre

Atelier : « Réaliser sa candidature de stage ». Public : jeunes accompagnés par l'association la Brèche.

Le dispositif « Chantiers citoyens » a été annulé et remplacé par l'action « Avec le permis ça roule ». Les dispositifs « Bourse BAFA » et « Coup de pouce aux projets » ont été maintenus.

244 jeunes ont pu bénéficier de ces différents dispositifs (146 filles et 98 garçons), soit : 80 collégiens, 112 jeunes lycéens et 52 jeunes âgés de 18 à 25 ans.

► La subvention accordée est de **5 000 €**. Elle a contribué à la rémunération des prestataires de service et à l'acquisition d'outils pédagogiques.

♦ « Avec le permis ça roule » BIJ

Ce dispositif a permis à 15 jeunes âgés de 18-25 ans, d'obtenir une aide financière de 500€ versée directement à l'autoécole partenaire. En contrepartie, le candidat s'engageait sur une mission de volontariat de 35 heures.

5 missions réalisées : Entretien au sein des écoles.

3 missions réalisées : Peinture au stade de l'Arche Guédon.

3 missions réalisées : Accueil du public sur les manifestations culturelles à l'espace Lino Ventura, au PTA, au château des Charmettes.

2 missions réalisées : Veille téléphonique auprès des personnes âgées et gestion des dossiers de bénéficiaires.

1 mission réalisée : Premier accueil en mairie et au point de vaccination à l'espace LV.

1 mission réalisée : Entretien des espaces verts.

Il est à noter que la mobilisation de ce public est majoritairement féminine, à hauteur de 73% (11 filles – 4 garçons).

Ils ont tous commencé les heures de conduite, certains d'entre eux attendaient une date d'examen en décembre 2021.

Le dispositif était budgété pour 20 candidats, 15 demandes ont été formalisées.

► La subvention accordée est de **3 000 €**. Elle a contribué au financement des heures de conduite des jeunes.

Les clauses d'insertion sociale

L'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics permettent au maître d'ouvrage, de proposer, dans le cahier des charges de ses marchés, une clause sociale.

Le dispositif des clauses sociales permet à des personnes en difficulté de s'engager dans un parcours d'insertion durable, via notamment la mise en situation de travail. Il doit favoriser l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en lien avec le volet « emploi » du contrat de ville.

Depuis 2018, la ville s'est dotée d'un poste de facilitatrice pour assurer l'interface entre les maîtres d'ouvrage (collectivités, bailleurs sociaux), les acteurs de l'emploi, les structures de l'insertion par l'économie, les partenaires sociaux et les entreprises.

Cette mission est réalisée en partenariat avec IINO 77 et en lien avec le Comité Départemental pour l'insertion.

Les actions de l'année 2021 :

Continuité des actions engagées avec le Comité Départemental (participation à 18 réunions sur l'année, majoritairement en visioconférence).

Le partenariat avec l'association M2IE, qui porte des chantiers d'insertion, s'est poursuivi avec l'entreprise qui est en charge de l'entretien des espaces verts de la ville.

Présentation, le 23 09 2021, du projet de mise en place des Revues de projets, aux directions et aux responsables d'unités de la Mairie de Torcy.

L'action a concerné 9 opérations, 17 marchés pour 8839 heures, 42 contrats signés dont 23 en embauche directe pour 36 participants.

2477 heures réalisées par 6 personnes sous contrat CDI soit 28%.

Pour les 8839 heures, 1592 ont été réalisées par la collectivité soit 18%.

Plus de 54% des contrats sont des embauches directes (CDI et CDD), ce qui représente presque 76% des heures réalisées.

Sur les 36 participants :

2 proviennent de territoire hors Seine-et-Marne, 11 du territoire de Seine et Marne hors CAPVM, 23 du territoire de Paris-Vallée de la Marne dont 6 bénéficiaires proviennent du territoire de la ville de Torcy. Sur les 6 Torcéens, 4 proviennent d'un quartier QPV.

Le calibrage :

Ville de Torcy :

L'élagage

Aménagement de la rue Chèvre (en lien avec les travaux de la Zac des Coteaux)

EPAMARNE :

Aménagement Zac des Coteaux : plantations et VRD

Les marchés suivis :

Ville de Torcy :

Poursuite du marché des espaces verts,

Bailleurs :

Poursuite et fin des marchés de réhabilitation :

« 3F Allée des Artistes »

« 3F Belvédère »

Nouveau marché NPNRU TORCY :

BATIGERE (NPNRU Arche Guédon)

Nouveaux marchés de construction :

▪ Zac des Coteaux :

ATLAND

3F Construction

PITCH

▪ Vieux Torcy

MC HABITAT (Ferme BOURRIOT)

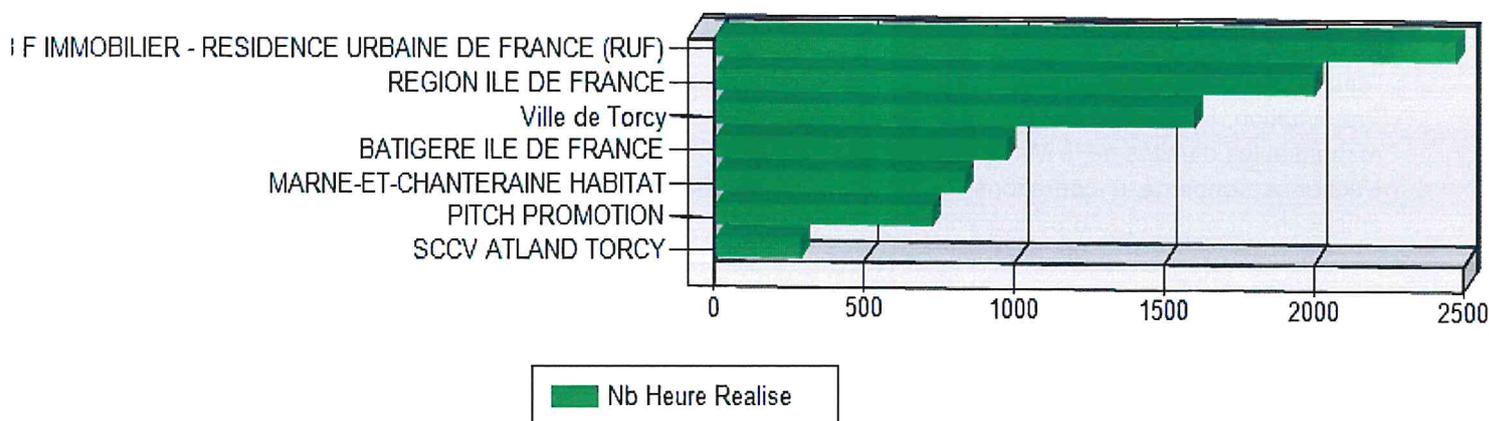
Région IDF :

Poursuite de la Réhabilitation du « Lycée Jean Moulin

Répartition des heures réalisées par maître d'ouvrage - 2021

Maître d'ouvrage	Nb heures réalisées	Nb heures prévues			
SCCV ATLAND TORCY	280,00	1 340,00			
PITCH PROMOTION	716,67	1 350,00			
MARNE-ET-CHANTERAINNE HABITAT	825,48	768,00			
BATIGERE ILE DE FRANCE	966,00	1 328,00			
Ville de Torcy	1 592,36	3 736,00			
REGION ILE DE FRANCE	1 992,00	8 200,00			
3 F IMMOBILIER - RESIDENCE URBAINE DE FRANCE (RUF)	2 467,46	6 034,00			
Total	8 839,97	22 756,00			

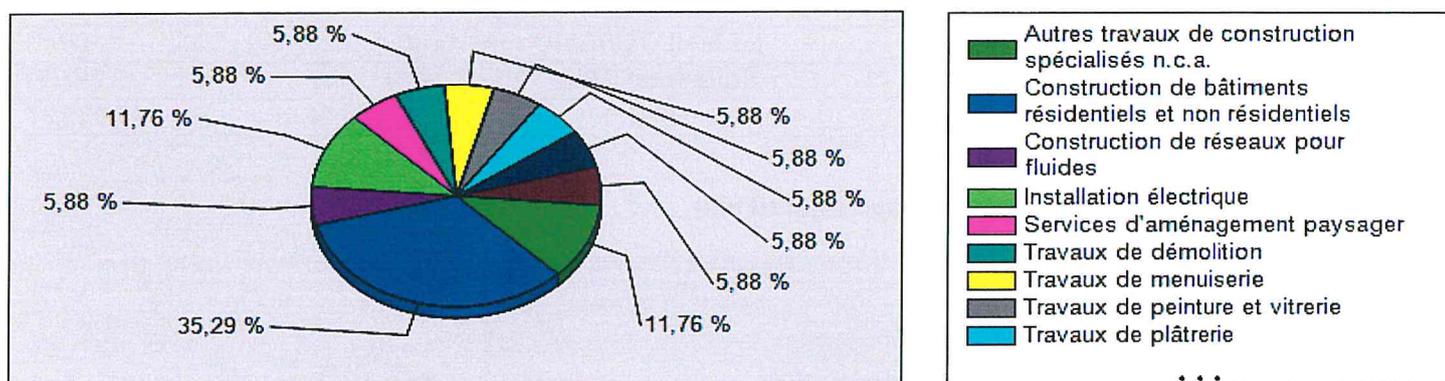
Attention, les heures prévues ne peuvent pas être directement comparées aux heures réalisées car sur des marchés dont la durée est supérieure à l'intervalle de date choisie, c'est le nombre d'heures total qui est pris en compte, alors que les heures réalisées sont celles travaillées sur l'intervalle de dates.



Secteur d'activités des marchés

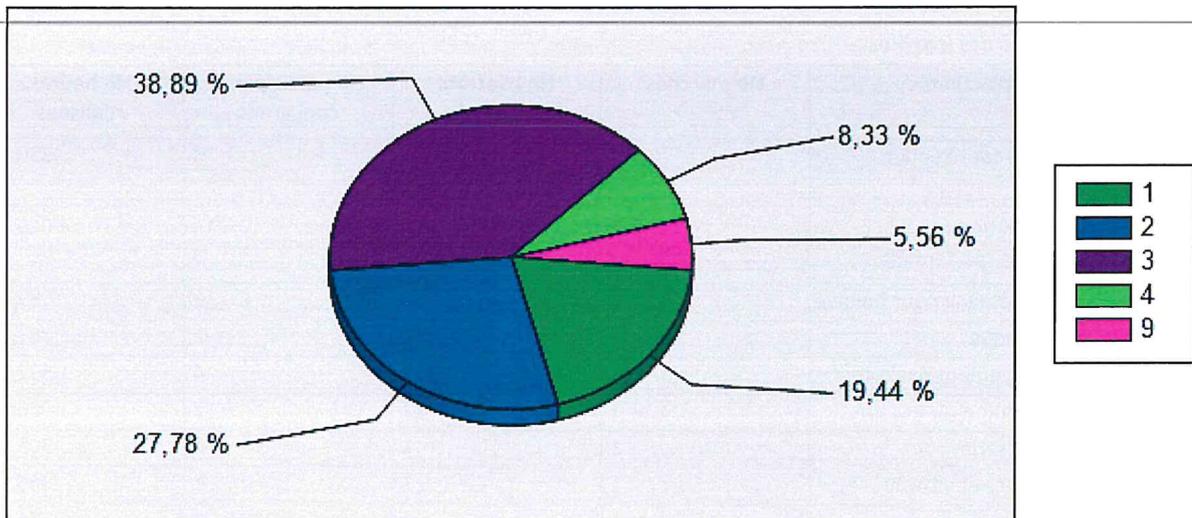
Secteur d'activités	Nb marchés	Nb contrats concernés	Nb participants concernés	Nb heures réalisées
Autres travaux de construction spécialisés n.c.a.	2	3	3	330,00
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	6	15	13	4 069,27
Construction de réseaux pour fluides	1	1	1	89,00
Installation électrique	2	2	2	783,00
Services d'aménagement paysager	1	8	4	1 592,36
Travaux de démolition	1	7	7	966,00
Travaux de menuiserie	1	1	1	305,00
Travaux de peinture et vitrerie	1	1	1	366,34
Travaux de plâtrerie	1	1	1	14,00
Travaux de préparation des sites	1	1	1	89,00
Travaux de revêtement des sols et des murs	1	3	3	325,00
Total	17	42	36	8 839,97

Attention : la somme de chacune de ces colonnes peut être différente du total indiqué en bas de chaque colonne car un même contrat peut être rattaché à plusieurs marchés et donc être compté dans des secteurs différents. De même, chaque marché peut être compté dans plusieurs secteurs différents.



Niveau de formation des participants

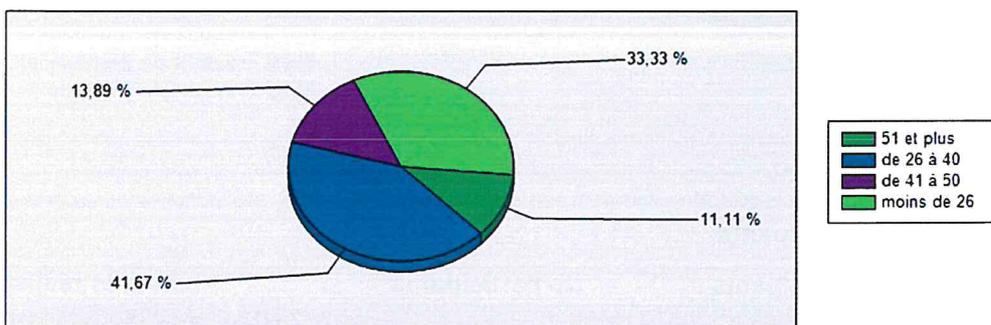
Niveau de formation des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
1	7	1 627,12
2	10	1 751,18
3	14	3 331,19
4	3	1 346,00
9	2	784,48
Total	36	8 839,97



Origine géographique des participants

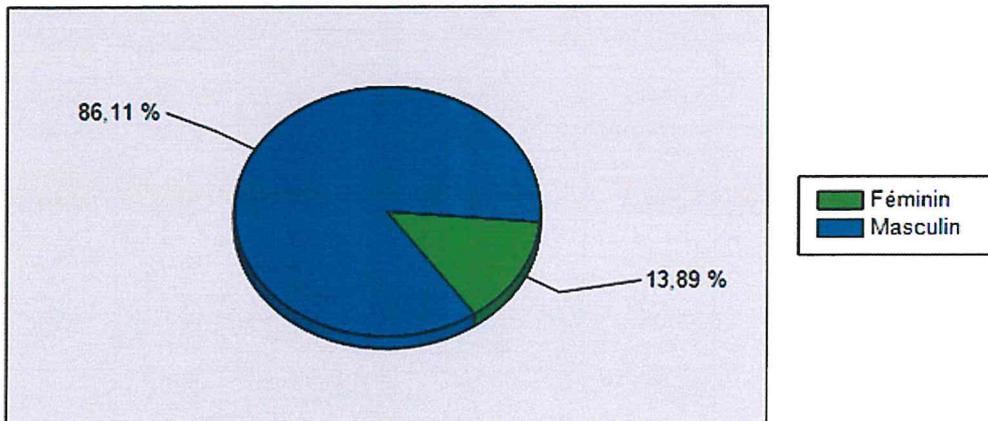
	Sous-total NON QPV		6 638,46
QPV	ARCHE GUEDON TORCY	2	756,00
QPV	BEAUVAIL DUNANT MEAUX	1	31,00
QPV	DEUX PARCS/LE LUZARD NOISIEL	2	245,00
QPV	LE MAIL TORCY	3	1 169,51
	Sous-total QPV	8	2 201,51
	Total	36	8 839,97

Tranche d'âge des participants (âge aujourd'hui)



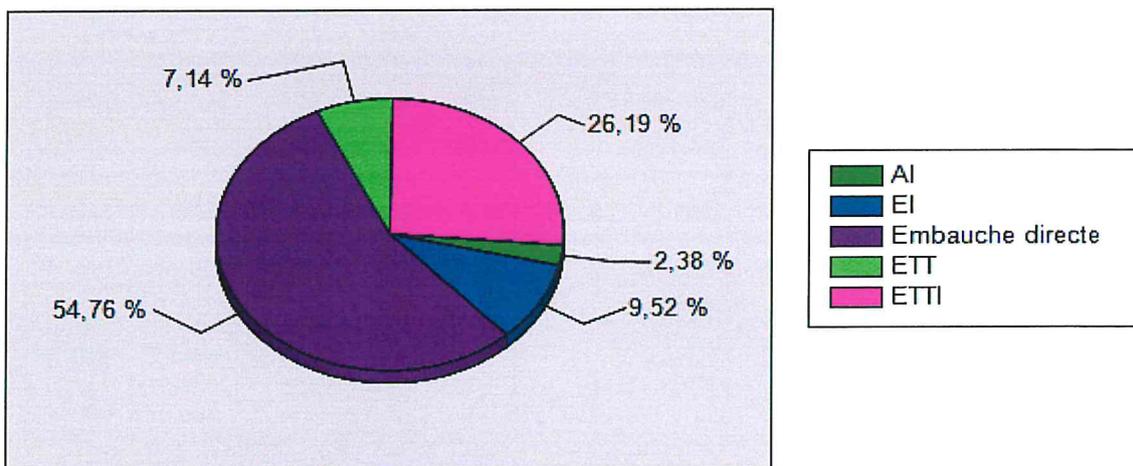
Sexe des participants

Sexe des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
Féminin	5	1 568,00
Masculin	31	7 271,97
Total	36	8 839,97



Nombre de contrats par modalité

Nombre de contrats par modalité	Nb contrats	Nb heures réalisées
AI	1	156,00
EI	4	146,00
Embauche directe	23	6 743,97
ETT	3	820,00
ETTI	11	974,00
Total	42	8 839,97



	concernés	
CDD	17	4 266,48
CDDi	6	352,00
CDI	6	2 477,49
CTT	3	820,00
CTTi	10	924,00
Total	42	8 839,97

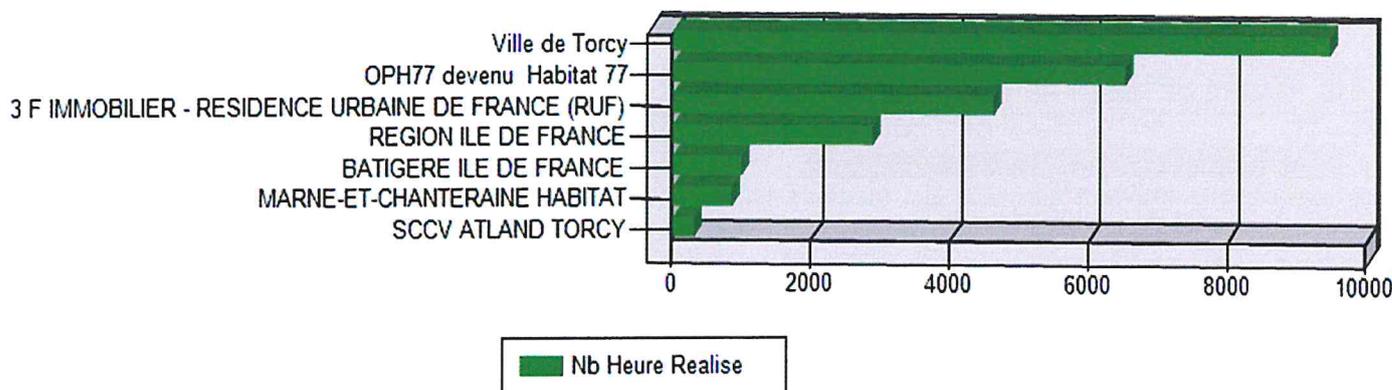
Dossier	Age	Sexe	Niveau de qualification	Zone QPV	Commune	Prescripteur	Contrat	Modalité	Métier	Début contrat	Fin contrat	Nombre d'heures	Statut
1428	47	F	3	ARCHE GUEDON	Torcy	SERVICE EMPLOI DE IORCY	CDI	Embauche directe	K2204 - Nettoyage de locaux	01/11/2020	31/10/2022	756	DELC
1395	22	F	2		Torcy	SERVICE EMPLOI DE IORCY	CDI	Embauche directe	K2204 - Nettoyage de locaux	09/03/2020	28/11/2021		Parent Isolé Jeune -26 ans BRSA
1255	20	M	3	LE MAIL	Torcy	MISSION LOCALE	CDD	Embauche directe	A1203 - Entretien des espaces verts	10/05/2021	11/06/2021	177,67	Jeune -26 ans
1255	21	M	3	LE MAIL	Torcy	MISSION LOCALE	CDD	Embauche directe	A1203 - Entretien des espaces verts	12/06/2021	02/07/2021	78	Jeune -26 ans
1255	21	M	3	LE MAIL	Torcy	MISSION LOCALE	CDD	Embauche directe	A1203 - Entretien des espaces verts	03/07/2021	06/09/2021	354,01	Jeune -26 ans
1255	21	M	3	LE MAIL	Torcy	MISSION LOCALE	CDD	Embauche directe	A1203 - Entretien des espaces verts	07/09/2021	26/09/2021	115,83	Jeune -26 ans
1559	53	M	3	LE MAIL	Torcy	POLE EMPLOI	CTT	ETT	F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	24/09/2021	31/12/2021	402	DELC
1440	32	M	9		Torcy	POLE EMPLOI	CTTi	ETTi	I1203 - Maintenance des bâtiments et des locaux	01/03/2021	30/04/2021	115	DELC
1593	30	M	3	LE MAIL	Torcy	SERVICE EMPLOI DE IORCY	CDD	Embauche directe	F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	25/10/2021	25/12/2021	42	BRSA
1592	34	M	3	DEUX PARCS/LE LUZARD	NOISIEL	POLE EMPLOI	CDD	Embauche directe	F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	02/11/2021	31/12/2021	238	DELC
1620	47	M	3	DEUX PARCS/LE LUZARD	NOISIEL	PRO EMPLOI INTERIM	CTTi	ETTi	I1203 - Maintenance des bâtiments et des locaux	01/06/2021	30/06/2021	7	BRSA
947	36	M	2		NOISIEL	POLE EMPLOI	CDD	Embauche directe	F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	24/04/2021	31/07/2021	520,18	BRSA
1537	31	M	1		NOISIEL	SERVICE EMPLOI DE IORCY	CTT	ETT	F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	16/09/2021		124	DELC
1558	20	M	3		NOISIEL	MISSION LOCALE	CDD	Embauche directe	F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	01/04/2021	01/06/2021	196,67	Jeune -26 ans
1585	56	M	2		CHAMPS-SUR-MARNE	SERVIANETT	CDDi	EI	K2204 - Nettoyage de locaux	01/09/2021	31/05/2022	136	BRSA
1400	26	M	3		CHAMPS-SUR-MARNE	SERVICE EMPLOI DE IORCY	CDD	Embauche directe	F1611 - Réalisation et restauration de façades	06/04/2021	15/07/2021	366,34	BRSA
1557	38	M	1		CHAMPS-SUR-MARNE	POLE EMPLOI	CDD	Embauche directe	F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	01/07/2021	30/09/2021	465,27	BRSA
1557	39	M	1		CHAMPS-SUR-MARNE	POLE EMPLOI	CDD	Embauche directe	F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	01/11/2021	30/11/2021	94	BRSA
1451	23	F	2		CHAMPS-SUR-MARNE	MISSION LOCALE	CDD	Embauche directe	K2204 - Nettoyage de locaux	01/10/2020		606	Jeune -26 ans
1564	22	M	4		CHAMPS-SUR-MARNE	MISSION LOCALE	CDD	Embauche directe	F1607 - Pose de fermetures menuisées	18/10/2021	17/04/2022	305	Jeune -26 ans

1560	32	M	4		Lognes	POLE EMPLOI	CTT	ETT	F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	24/09/2021	31/05/2022	294	DELD
669	58	F	2		Lognes	CARED	CDDi	AI	K2204 - Nettoyage de locaux	01/04/2021	31/03/2023	156	DELD
1311	21	M	3		Lognes	MISSION LOCALE	CDD	Embauche	A1202 - Entretien des espaces verts	27/05/2021	31/05/2021	21	Jeune -26 ans
1105	30	M	2		Lognes	POLE EMPLOI	CTTi	ETTi	I1203 - Maintenance des bâtiments et des locaux	01/06/2021	31/07/2021	203	BRSA
1529	43	M	1		Chelles	M2IE	CDD	Embauche	A1203 - Entretien des espaces verts	31/05/2021	31/07/2021	292,84	BRSA
1529	43	M	1		Chelles	M2IE	CDI	Embauche	A1203 - Entretien des espaces verts	31/07/2021		462,01	BRSA
1636	19	M	3		Chelles	MISSION LOCALE	CDD	Embauche	F1606 - Peinture en bâtiment	01/07/2021	30/09/2021	302,67	Jeune -26 ans
1301	19	M	3		VAIRES-SUR-MARNE	MISSION LOCALE	CDI	Embauche directe	F1602 - Électricité bâtiment	12/10/2020	26/02/2021	36	Jeune -26 ans
1521	26	M	1		Bussy-Saint-Georges	XL EMPLOI	CTTi	ETTi	F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	03/08/2021	20/08/2021	69	BRSA
1438	28	M	9		Bussy-Saint-Georges	POLE EMPLOI	CTTi	ETTi	F1703 - Maçonnerie	15/04/2021	18/07/2021	193	BRSA
1438	28	M	9		Bussy-Saint-Georges	POLE EMPLOI	CDI	Embauche directe	F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	19/07/2021		476,48	BRSA
1405	30	M	3		Bussy-Saint-Georges	PRO EMPLOI INTERIM	CTTi	ETTi	F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	01/04/2021	30/04/2021	133	BRSA
1532	22	M	3		Bussy-Saint-Georges	M2IE	CDD	Embauche directe	A1203 - Entretien des espaces verts	05/07/2021	31/07/2021	91	Jeune -26 ans
1522	54	M	1		Montévain	XL EMPLOI	CTTi	ETTi	F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	17/08/2021	27/08/2021	70	DELD
1637	28	M	2		Montévain	PRO EMPLOI INTERIM	CTTi	ETTi	F1705 - Pose de canalisations	01/07/2021	31/07/2021	89	BRSA
1492	46	M	2		Lagny-sur-Marne	POLE EMPLOI	CDDi	EI	N1104 - Manoeuvre et conduite d'engins lourds de manutention	01/09/2021	31/05/2022	4	DELD
1501	19	M	1		Thorigny-sur-Marne	MISSION LOCALE	CDDi	EI	K2204 - Nettoyage de locaux	01/08/2021		0	DELD ,Jeune -26 ans
1392	20	M	2		Thorigny-sur-Marne	MISSION LOCALE	CDDi	EI	K2204 - Nettoyage de locaux	01/11/2021	31/05/2022	6	DELD ,Jeune -26 ans

1201	30	M	2	BEAUVAL DUNANT	Meaux	XL EMPLOI	CTTI	ETI	F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux	10/06/2021	12/06/2021	31	BRSA
1141	43	M	3		MOUROUX	POLE EMPLOI	CTTI	ETI	F1604 - Montage d'agencements	01/04/2021	30/04/2021	14	BRSA
1472	37	F	1		Étampes	PRO EMPLOI INTERIM	CDDi	ETI	K1601 - Gestion de l'information et de la documentation	01/05/2021	30/06/2021	50	TH
1566	23	M	4		Paris 12e Arrondissement	POLE EMPLOI	CDI	Embauche directe	F1602 - Électricité bâtiment	22/07/2021		747	DELD Jeune -26 ans

Répartition des heures réalisées par maître d'ouvrage : 2018 – 2021

Maître d'ouvrage	Nb heures réalisées	Nb heures prévues
SCCV ATLAND TORCY	280,00	1 340,00
MARNE-ET-CHANTERAINE HABITAT	825,48	768,00
BATIGERE ILE DE FRANCE	966,00	1 328,00
REGION ILE DE FRANCE	2 850,50	8 200,00
3 F IMMOBILIER - RESIDENCE URBAINE DE FRANCE (RUF)	4 595,46	6 685,00
OPH77 devenu Habitat 77	6 495,70	6 315,00
Ville de Torcy	9 449,42	7 361,00
Total	25 462,56	31 997,00



b. Les actions déployées par les associations

♦ « Code la route 2.0 » OMAC

En reconduction depuis 2018, cette action rencontre un franc succès auprès des jeunes torcéens. Le projet a débuté le 4 janvier 2021 avec une sensibilisation auprès des jeunes susceptibles d'être intéressés par ce projet avec les deux adultes Relais de l'OMAC intervenant dans les 2 QPV. La prévention routière a été conduite par une monitrice auto-école. Un travail d'orientation et de suivi a pu être développé par l'OMAC en partenariat avec le BIJ qui a développé une bourse au permis après l'obtention du code (action « Avec le permis ça roule »). Ce dispositif vient donc prendre la suite de l'action « code de la route 2.0 », une aide non négligeable pour le jeune qui peut ainsi s'inscrire dans un parcours d'accès au permis de conduire. 3 stages intensifs ont pu être organisés sur les différentes vacances scolaires de 2021 (hiver, printemps et été), pour un total de 37 jeunes, soit 13 filles et 24 garçons, dont 31 issus des QPV. Sur les 37 jeunes ayant suivi les sessions intensives du code de la route et un suivi après le stage, 31 jeunes ont obtenu le code de la route. Parallèlement, l'OMAC a apporté une aide financière à 10 jeunes, tous issus de QPV, pour l'inscription à la conduite.

► La subvention accordée est de **5 000 €**. Elle a contribué à la mise à disposition d'une monitrice d'auto-école, d'achat de fournitures (livre code) de location de matériel.)

◆ « **Emploi et Formation : Place aux Jeunes** » **Evasion Urbaine**

Cette action vise à permettre à l'association d'améliorer la structuration de ses ressources humaines en proposant un plan de formation identifié. Elle prévoit d'accompagner les salariés et les volontaires en poste par des formations en accueillant 10 volontaires (service civique) par session. Des conventions sont envisagées avec les facultés de Marne la Vallée, entre autres, afin d'accueillir des étudiants en 3^{ème} cycle pour participer aux activités quotidiennes de l'association.

Bilan non communiqué.

► La subvention accordée est de **6 000 €**.

◆ « **Trajectoires** » **Evasion Urbaine**

Cette action s'inscrit dans le programme Trajectoire, initié par les membres du collectif national de la performance social du sport. Il permet d'effectuer des parcours de remobilisation et d'insertion professionnelle en pratiquant du sport.

Ce programme concerne les jeunes de 16-29 ans les plus en difficulté. Son but est de repérer et détecter les jeunes en besoin pour les mobiliser et les intégrer dans un parcours d'intégration, développer leur projet professionnel et personnel, effectuer des ateliers collectifs et acquérir des compétences puis mettre les jeunes en immersion en entreprise pour une intégration et une sécurisation dans l'emploi.

Une trentaine de jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement socio-sportif dans le cadre d'une préparation à leur retour à l'orientation vers le monde professionnel (emploi ou formation).

Bilan complet non communiqué.

► La subvention accordée est de **7 000 €**.

III. CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

1. **Améliorer le cadre de vie des habitants**

Les associations œuvrant au cœur des quartiers jouent un rôle de proximité auprès des habitants qui est déterminant en matière d'éducation à l'environnement et contribuent à l'amélioration de leur cadre de vie en créant du lien social.

Aussi, les QPV sont au cœur de la stratégie résidentielle d'équilibre territorial de l'habitat et du peuplement de ces quartiers et les opérations de renouvellement urbain tiennent compte de ce rééquilibrage.

a. **Une démarche associative de développement durable**

◆ « **Nos quartiers en partage, d'un encombrant, d'un déchet à une ressource** » **La Paume de Terre**

Cette action réalisée par l'association La Paume de Terre a permis d'accompagner les habitants du quartier de l'Arche Guédon dans la gestion de leurs déchets et dans la valorisation de leur proche environnement selon une démarche de développement durable par l'art (transformation, réparation d'objets).

Cette action se concrétise par l'installation d'espaces de dons d'objets sur les quartiers des Deux Parcs à Noisiel et de l'Arche Guédon à Torcy pour favoriser le réemploi, lutter contre le gaspillage dans une démarche solidaire.

Elle a fait l'objet de 10 ouvertures du local solidaire au cœur du quartier de l'Arche Guédon à Torcy. Ces ouvertures ont été maintenues dans le respect des consignes sanitaires de janvier à avril 2021 et la fréquentation n'a pas baissé pendant cette période.

L'association a également proposé **des ateliers Art & récup** : Modelage, peinture, collage, bricolage pour acquérir des savoir-faire, créer collectivement, sur le thème « Y'a une bête dans le quartier ».

12 ateliers ont été installés en pied d'immeubles ou dans les locaux des partenaires en hiver (Aquarium de OMAC) du 20 avril au 31 décembre 2021. Ils permettent aux habitants et plus particulièrement aux enfants du quartier, d'acquérir des savoir-faire artistiques tout en utilisant des matériaux recyclés.

Ils n'ont pu avoir lieu au début de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire.

4 stages artistiques se sont déroulés pendant les vacances scolaires sur Noisiel et Torcy.

9 tournées de Jean le triporteur : « Vous donnez, Jean redonne », pour essaimer le réemploi éco-solidaire entre habitants qui n'ont pu débuter que le 31 mai 2021.

Les évènements :

La journée « Zéro déchet » organisée à l'OMAC de Torcy le 24 novembre pendant la semaine SERD.

1 grand vide-dressing organisé pendant les vacances d'été, sur Torcy.

En lien avec la Mission Locale des ateliers artistiques ont été proposés dans le cadre de la Garantie Jeunes.

11 ateliers modelage sur le thème « Y'a une bête dans le quartier » ont eu lieu dans les locaux de la Mission locale, à l'OMAC de Torcy et à l'atelier de la Paume de Terre. Mise en place d'une **exposition virtuelle** des œuvres réalisées par les jeunes de la mission locale.

Actions exceptionnelles liées à la crise sanitaire :

Les « Kits culture », composés de jeux éducatifs, livre, coloriage et d'un bricolage à partir de récup (modelage, peinture, Collage). Ces kits ont été distribués aux familles lors des ouvertures des locaux afin de remplacer les ateliers artistiques qui ne pouvaient avoir lieu et maintenir le lien avec les habitants et permettre aux enfants de bénéficier d'une activité culturelle.

70 kits ont été distribués aux habitants du quartier de janvier à décembre 2021.

Le calendrier 2021 en images, réalisé à partir des trucs et astuces d'habitants des quartiers, conseils bien-être, images rétrospectives des ateliers, recettes de cuisine « anti-gaspi », produits ménagers écologiques, conseils jardinage et économie d'énergie ainsi que les dates des ouvertures des locaux solidaires.

300 calendriers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants du quartier de l'Arche Guédon à Torcy.

Sur le premier semestre 2021, aucun atelier n'a pu avoir lieu en intérieur mais, 100% du nombre d'ateliers prévus sur les deux quartiers, ont pu avoir lieu entre avril et décembre 2021 parce qu'ils se sont déroulés en extérieur ou avec des partenaires comme Mafalda qui autorisait les intervenant extérieurs.

L'intervention de l'artiste plasticienne initialement prévue a été annulée faute de budget suffisant.

Le projet « au cœur de mon quartier » s'est déroulé avec les partenaires historiques : Bailleurs sociaux, Ville de Torcy, Mafalda sur Torcy. Cette année, dans le cadre du thème « Y a une bête dans le quartier », des ateliers artistiques ont été proposés auprès des jeunes de la Mission locale de Torcy dans le cadre de la garantie Jeune.

Dans le cadre de ce projet, les ouvertures des deux locaux solidaires et les tournées de Jean le triporteur favorisent la rencontre et renforce le lien social entre les habitants.

Les espaces extérieurs devant les locaux sont devenus un espace d'échanges, de jeux et de discussions.

Les habitants ont très bien identifié les locaux et en parlent autour d'eux. Il est à noter que le nombre d'hommes qui visitent les locaux est en augmentation (papa, conjoints).

Les ateliers artistiques permettent aux bénéficiaires d'acquérir des savoir-faire autour d'œuvres collectives, de s'approprier l'espace public et de se rencontrer.

La fréquentation des ateliers par des adultes, aînés, enfants, permettent à chacun de participer à un projet commun sur un pied d'égalité.

Les évènements qui ont eu lieu en bas d'immeubles, comme le vide dressing à Torcy, attirent beaucoup d'habitants, permettent d'occuper l'espace et de créer une ambiance conviviale et rassurante.

► La subvention octroyée est de **6 000 €**. Elle a contribué à la rémunération des intervenants, l'achat de matériel et fournitures pour l'animation d'ateliers en direction des habitants de ce quartier.

b. La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

1. Financement de la GUSP via l'abattement de 30% de la TFPB

L'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties accordé aux bailleurs sociaux permet le renforcement de la gestion urbaine de proximité. Un avantage fiscal accordé en contrepartie d'une qualité de service renforcée et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine. Les bailleurs s'engagent à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à :

- la tranquillité publique,
- à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, la gestion des déchets et des encombrants, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires,
- l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier ;
- les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle ;
- les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires ;
- les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social ;

2. La prorogation des conventions GUSP 2021-2022 :

La Gestion Urbaine de Proximité porte sur les enjeux de la propreté, de l'entretien et de la gestion des espaces publics et privés, d'accompagnement et de régulation des usages de ces différents espaces mais également de mise à niveau de la qualité des services de proximité.

Une place importante est donnée aux habitants, que ce soit dans la conduite de la démarche (diagnostic en marchant) ou dans les projets portés par les GUSP qui sont concertés et partagés.

Dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, des actions partenariales dans le cadre de l'abattement de TFPB sont menées par les organismes HLM, en lien avec les communes dans les domaines de l'amélioration de l'entretien et de la tranquillité résidentielle, de l'émancipation citoyenne et du vivre ensemble.

L'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), visé par l'article 1388 bis du code général des impôts, modifié par l'article 181 de la loi de finances pour 2019, par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté et l'ordonnance n° 2019-770 du 17 juillet 2019 porte sur les patrimoines des bailleurs sociaux situés dans les Quartiers en Politique de la Ville. Les conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB, signées avec chaque bailleur, la CAPVM, les communes et l'Etat dans les quartiers en Politique de la Ville et annexées aux trois contrats de ville de la CAPVM, s'appliquent aux impositions établies au titre des années 2016 à 2022. En effet, en raison de la prolongation de la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022, sous la forme d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés ajouté à ces précédentes contractualisations, l'abattement de 30% sur la TFPB des logements locatifs sociaux appartenant aux organismes HLM et situés dans les QPV a également vu sa durée prolongée. Cet abattement continue de s'appliquer dans les mêmes conditions et les actions pouvant être financées dans le cadre de cet abattement relèvent des mêmes axes que ceux indiqués ci-dessus.

Pour la ville de Torcy, la prolongation des contrats GUSP a abouti à la formalisation et la mise en place de trois avenants de prorogation de l'utilisation de l'abattement TFPB pour tenir compte de cette nouvelle échéance à 2022 assorties de leurs programmes annuels d'actions par quartier et par bailleur. Ces avenants ont été élaborés durant le dernier trimestre 2020 et signés le 26 février 2021. Ils concernent les bailleurs CDC Habitat Social (pour les QPV de l'Arche Guédon et le Mail), Batigère (pour le QPV de l'Arche Guédon) et Seqens (pour le QPV Le Mail).

3. Bilan GUSP Torcy 2021

FINANCEMENT DE LA GUSP – TORCY - 2021

Bailleurs sociaux	Budget Prévisionnel	Dépenses réelles	Dépenses valorisées TFPB
SEQUENS – QPV Le Mail	53 585 €	64 250 €	64 250 €
BATIGERE – QPV de l'Arche Guédon	13 452 €	13 860 €	13 860 €
CDC HABITAT – QPV Le Mail	111 350 €	119 322 €	63 120 €
CDC HABITAT – QPV de l'Arche Guédon	133 200 €	110 359 €	56 822 €

Les priorités d'intervention :

Sur ce territoire centre, les différents diagnostics en marchant ont permis d'identifier des dysfonctionnements malgré une amélioration tangible sur le plan de la propreté urbaine, la gestion des espaces publics et la tranquillité résidentielle, déployée par les acteurs.

- Actions volontaristes afin de maintenir la propreté et la sécurité des lieux ;
- Soutien à la coordination des initiatives des acteurs pour maintenir le lien social dans les quartiers ;
- Les projets urbains de l'Arche Guédon sont l'occasion d'impliquer les habitants et de favoriser le dialogue des acteurs ;
- Mobilisation et responsabilisation affaiblies des habitants pour préserver et améliorer le cadre de vie ;
- Incivilités, dépôts sauvages d'encombrants sur l'espace public en pied d'immeubles ;
- Parkings dégradés, stationnements « sauvages », ainsi que présence d'épaves régulières dans les quartiers ;
- Espaces extérieurs (voiries, trottoirs, stationnements, éclairage...) privatifs (ASL) et à usage public dégradés et non adaptés aux usages actuels ;

- Présence de tags répétée ; boîtes aux lettres souvent vandalisées ;
- Tranquillité résidentielle : sécurisation des résidences, amélioration des éclairages des espaces à usage public et privé, interventions sur les incivilités liées au stationnement et à l'occupation des espaces publics : Propreté du quartier – gestion des ordures ménagères et encombrants à organiser ;
- La problématique de la domanialité pour gérer les espaces communs, l'éclairage nécessite d'organiser les structures ASL, AFUL ; clarification des espaces de copropriétés. (Poursuite dans le cadre de la rénovation urbaine, du travail en vue de la dissolution de l'ASL regroupant les copropriétés privées et le bailleur CDC HABITAT SOCIAL).

• QPV Arche Guédon, Le Mail/Victor Hugo

CDC HABITAT (les mêmes priorités d'intervention pour les 2 QPV, Arche-Guédon, Le Mail)

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1- La tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...)
- 2- La sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics sources de violences urbaines ;
- 3- La gestion des déchets et encombrants / épaves (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles) ;
- 4- La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée ;
- 5- Les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

1. CDC – HABITAT – QPV Arche Guédon

Nombre de logements : 312

Bilan financier global :

Le bailleur a réalisé des actions dans de cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 110359 € dont 56822 € ont été valorisés.

Toutefois, CDC HABITAT SOCIAL signale que le programme d'actions inscrites dans les tableaux TFPB ne correspond pas à l'exhaustivité des interventions du bailleur en faveur des habitants des quartiers. D'autres actions non mentionnées seraient valorisables.

Les actions réalisées par le bailleur concernent :

1. Renforcement du personnel de proximité :
 - a. rémunération d'un agent DSU (5180€), valorisée TFPB à 100%.
 - b. rémunération d'un coordonnateur de gestion de proximité (74000€), valorisée TFPB à 27%.
 - c. référent sécurité (2402€), valorisé TFPB à 100%.
2. Formation/soutien du personnel de proximité :
 - a. Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...) 180€, valorisée TFPB à 100%.
3. Sur-entretien :
 - a. Renforcement maintenance équipement (1356€), valorisé TFPB à 100%.
 - b. Réparation des équipements vandalisés (1190€), valorisé TFPB à 100%.
4. Gestion des déchets et encombrants/épaves.
 - a. Gestion des encombrants : (5516€) valorisés TFPB à 100%.
 - b. Enlèvement d'épaves : (1572€), valorisé TFPB à 100%.
5. Tranquillité résidentielle.
 - a. Dispositif tranquillité (2730€), valorisé TFPB à 100%.
6. Concertation, sensibilisation des locataires.
 - a. Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens (5000€), valorisés TFPB à 100%.
 - b. Enquêtes de satisfaction : (375€), valorisées TFPB à 100%.
7. Animation, lien social, vivre ensemble.
 - a. Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » : (599€), valorisé TFPB à 100%.
 - b. Mise à disposition de locaux associatifs :12 baux : (1090€), valorisée TFPB à 100%.

8. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

a. Surcoûts de remise en état des logements : (3692€), valorisés TFPB à 100%.

b. Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...) : (5478€), valorisés TFPB à 100%.

2. BATIGERE ILE DE FRANCE - QPV Arche Guédon

Nombre de logements : 105

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1 : la tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilité dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...), la présence de tags, boîtes aux lettres souvent vandalisées...

- 2 : la sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics en tous genres source de violences urbaines ;

- 3 : la gestion des déchets et encombrants / épaves (dépôt sauvage d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles) ;

- 4 : la présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée ;

- 5 : les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

Bilan financier global :

Le bailleur a réalisé des actions dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 13860 € dont 13860 € ont été valorisés.

Les actions réalisées par le bailleur concernent :

1. Le renforcement du personnel de proximité : mise en place d'une convention annuelle avec l'association AMLI pour l'intervention d'un développeur social (DSU) (1890€).

2. Formation du gardien sur 3 jours à la « Gestion des situations locales difficiles et conflictuelles » (999€).

3. Le sur-entretien : Renforcement nettoyage (6669 €) :

a. Renforcement du nettoyage des parties extérieures de janvier à août 2021 ;

b. Décrassage du sol du parking et nettoyage rigole ;

c. Réparation des équipements vandalisés :

- 8 allée des Enfants : réparation de la porte de hall -

- Remplacement des deux boutons poussoirs dans le parking

- 16 allée des Enfants : réparation de la porte de hall

- 2 allée des Enfants : réparation de la porte de hall

- 17 allée des Commerces : Remplacement vitrage porte de hall

- 16 allée des Enfants : Remplacement canon porte local OM

- 8 allée des Enfants : Réparation de la porte de Hall

- 4 allée des Enfants : Réparation de la porte local poussettes

- 2 allée des Enfants : Remise en état de la porte piétons

- 10 passage de la Mogotte : Remise en état de la porte de hall

- 10 allée des Commerces : Remplacement vitrage porte de hall.

4. Enlèvement des déchets et encombrants (240€).

5. Animation, lien social, vivre ensemble.

a. Organisation d'une animation de quartier « Ateliers du Bien Habiter », le 14/09/2021 (3062€).

b. Accompagnement social pour les ménages les plus fragiles : convention annuelle avec l'association AMLI pour l'intervention d'un travailleur social (1000 €).

3.CDC – HABITAT – QPV Le Mail

Nombre de logements : 275

Bilan financier global :

Le bailleur a réalisé des actions dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 119322 € dont 63120 € ont été valorisés.

Les actions réalisées par le bailleur concernent :

1. Renforcement du personnel de proximité :

a. Rémunération d'un agent DSU (4565€), valorisation TFPB à 100%.

b. Rémunération d'un coordonnateur de gestion de proximité (74000€), valorisation TFPB à 24%.

- c. Référent de sécurité : (1567€), valorisation TFPB à 100%.
- 2. Formation/soutien du personnel de proximité :
 - a. Dispositif de soutien 135€, valorisation TFPB à 100%.
- 3. Sur-entretien :
 - a. Renforcement du nettoyage (9212€), valorisation TFPB, à 100%.
 - b. Enlèvement de tags et de graffitis (501€), valorisation TFPB à 100%.
 - c. Renforcement maintenance équipement (2520€), valorisation TFPB à 100%.
 - d. Réparation des équipements vandalisés (2869€), valorisation TFPB à 100%.
- 4. Gestion des déchets et encombrants/épaves.
 - a. Ramassages papiers et détritiques : (2713€) valorisation TFPB à 100%.
- 5. Tranquillité résidentielle.
 - a. Dispositif tranquillité (2406€), valorisation TFPB à 100%.
- 6. Concertation, sensibilisation des locataires.
 - a. Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens (5000€), valorisation TFPB à 100%
 - b. Enquêtes de satisfaction : (330€), valorisation TFPB à 100%
- 7. Animation, lien social, vivre ensemble.
 - a. Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » : (599€), valorisation TFPB à 100%.
 - b. Mise à disposition de locaux associatifs ou de services : (214€), valorisation TFPB à 100%.
- 8. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).
 - a. Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...) : (1582€), valorisation TFPB à 100%.
 - b. Surcoût de remise en état des logements : (9840€), valorisation TFPB à 100%.
 - c. Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...) (1268€), valorisation TFPB à TFPB à 100%.

4. SEQENS - QPV Le Mail

Nombre de logements : 245

Des constats et des problématiques ont été identifiés lors du diagnostic en marchant réalisé en octobre 2020. Ils ont trait à :

- la complexité du site (rue du Moulin à Eau et Square Neptune) due au défaut de rétrocession, à la superposition de structures de gestion : espaces publics et privés non différenciés avec des incidences sur le fonctionnement du quartier ;
- la problématique du stationnement dans un quartier enclavé et l'absence de commerces de proximité ;
- le nécessaire travail en continu sur le raffermissement du lien social : en s'appuyant sur des structures sociales de proximité de qualité ;
- la restauration de la tranquillité résidentielle et urbaine aux abords de la résidence sur Baudelaire.

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

1 : La gestion des déchets et encombrants / épaves (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles) (Encombrants récurrents sur les espaces extérieurs de Baudelaire et Neptune).

2 : La tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...), (Dalle square Neptune à aménager car trop minérale ; Entretien et aménagement du jardin square Neptune ; trottoirs dangereux et arbres à abattre promenade croix Saint Maur...).

3 : La sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics en tous genres source de violences urbaines (parking 2ème sous-sol squatté à Baudelaire ; Calorifuge inexistant par endroit et câble électrique pendant dans le parking souterrain square Neptune).

4 : La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée.

5 : Les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu, en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

Bilan financier global :

Le bailleur a réalisé des actions dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 64250 € valorisé en totalité.

Les actions réalisées par le bailleur concernent :

1. Le renforcement du gardiennage et surveillance : mise à disposition d'un gardien à Baudelaire et Moulin à eau valorisé à 100% par la TFPB.
2. Prise en charge du salaire de l'agent DSU valorisé à 100% par la TFPB.
3. Le sur-entretien avec le nettoyage de la dalle square Neptune tous les trimestres.
4. La tranquillité résidentielle avec la mise en place de la vidéosurveillance au parking Moulin à eau.
5. L'appel à projet Beaux-Arts pour marquage de dalles au sol à Neptune (jury réuni le 22 septembre 2021 pour élire un lauréat. L'artiste a débuté le chantier le 18 octobre mais a dû interrompre son travail pendant la trêve hivernale) ; l'atelier réparation vélo avec la M2IE.
6. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service : le renforcement de l'éclairage et mise en peinture accès RDC du bat 5 Neptune pour sécuriser et améliorer le cadre de vie des locataires, la mise en place de tableau d'affichage électronique à destination des locataires.

Des actions non réalisées par rapport au prévisionnel concernent :

1. La campagne de sensibilisation aux incivilités ;
2. La concertation et la sensibilisation des locataires notamment sur la collecte sélective des ordures ménagères, les gestes écocitoyens – Ambassadeur du tri à Baudelaire ;
3. La création d'un parcours artistique sur les 3 résidences (reportée compte tenu du contexte sanitaire) ;
4. L'animation, le lien social et le vivre ensemble, avec le soutien à l'OMAC pour l'organisation de la Fête des voisins (faire le point avec la ville pour apprécier la pertinence); l'atelier jardinage au square Neptune, dans la parcelle aménagée en 2019. Le chantier d'insertion avec la M2IE ne semble pas pertinent, il faudrait une intervention plus qualitative (faire intervenir un prestataire par Seqens et prévoir des petits arbustes ou plantations denses : en attente de prise de décision) ; la participation au dispositif « quartiers d'été » ; le soutien au projet Beaux-Arts pour mise en peinture de la cage d'escalier entre parking et logement à Baudelaire (appel à projet en cours, jury prévu le 23 septembre) ;
5. La participation financière à l'étude de rétrocession ASL et à l'étude de résidentialisation sur les 3 résidences.

2. La gouvernance

La gouvernance permet d'obtenir une visibilité des actions déployées sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur les quartiers prioritaires et ainsi d'activer le réseau d'acteurs pour agir au plus près des besoins des habitants.

Dans le cadre de la Politique de la Ville, l'année 2021 se caractérise par la prorogation des contrats de ville 2020-2022 conduisant les différents acteurs à mettre en perspective le bilan des actions réalisées dans le cadre du contrat de ville avec les objectifs inscrits dans le protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé aux contrats de ville.

Cette année 2021 se concrétise également par le renouvellement des gouvernances communales et communautaires.

Mais elle est surtout marquée par le prolongement de la pandémie de la Covid 19 et une nouvelle période de confinement au printemps qui a renforcé les fragilités et les fractures des territoires et des habitants des quartiers prioritaires.

Néanmoins, le réseau d'acteurs locaux du territoire a redoublé d'efforts en faisant preuve d'adaptabilité et d'inventivité pour réaliser, autant que possible, leurs projets afin de maintenir, plus que jamais, le lien avec la population. A ce titre, on peut noter que très peu d'actions ont été annulées et si elles l'ont été, dans la majorité des cas, un contact, voire un accompagnement des personnes a été réalisé par les porteurs de projets.

Des projets de développement social urbain programmés en 2021 ont pu se concrétiser et se déployer : quartiers d'été, vacances apprenantes, quartiers solidaires jeunes, quartiers fertiles, les projets PRIJ, préfiguration de la cité éducative Noisiel-Torcy, etc.

Sous l'impulsion de la CAPVM en lien avec l'Etat, la ville de Torcy a pu participer aux instances des comités de pilotages mises en place et animées dans le cadre du déploiement des différents dispositifs :

. PRIJ : 3 comités de pilotage pour lancer le PRIJ entre Mars et Octobre 2021 et 2 comités techniques.

- . Etudes et bilan des contrats de ville en cours avec 2 comités de pilotages, 2 ateliers, en cours.
- . GUSP : 7 comités de pilotage et de suivi en mars 2021 pour tirer le bilan de 2020.
- . Dispositif KIOSC : 6 comités de suivi pour accompagner le dispositif.

En lien également avec la CAPVM, la ville s'est engagée dans l'élaboration d'un CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique). Ce contrat se substitue à l'ensemble des documents de contractualisation existant (contrat de ville et son protocole d'engagements renforcés et réciproques, les opérations de renouvellement urbain avec l'ANRU, etc.). Il doit intégrer l'ensemble des projets et des actions des communes et de l'ensemble des partenaires des contrats de ville, au-delà des territoires en politique de la ville : bailleurs sociaux associations, conseils citoyens, entreprises, organismes, établissements agissant dans le cadre de la Politique de la Ville. Il couvre l'intégralité des enjeux de développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique, l'agriculture, l'éducation etc. Des actions ont déjà été identifiées par la ville et seront programmées dès 2022.

DECISIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Par délibération n° 20.03.06 du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire agissant en vertu de cette délégation, doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT.

Les marchés, accords-cadres et avenants passés conformément à ces dispositions sont dans le document annexé au présent compte-rendu.

PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

22-11-01 – FISCALITE - DÉFINITION DES MODALITÉS DE PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE ET LA COMMUNE

Madame VERTENEUILLE expose que l'article 109 de la loi de finances pour 2022 a prévu que « tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités ».

Ce transfert de ressources est obligatoire.

En concertation avec ses différents membres, la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne (CAPVM) a adopté à l'unanimité par délibération en date du 29 septembre 2022 le principe de reversement de 1% de la part communale de la taxe d'aménagement à la CAPVM.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce taux et d'autoriser Madame VERTENEUILLE à signer tout document ou convention permettant de mettre en œuvre ces dispositions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 331-2 modifié par l'article 109 de la loi de finances pour 2022,

VU l'obligation de partager les produits de la taxe d'aménagement de chaque commune-membre avec la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne,

VU le projet de convention,
VU la Commission des Finances du 22 novembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le principe de reversement de 1% du produit communal de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.

PRECISE que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022.

APPROUVE le projet de convention de reversement ci-annexée et autorise Madame VERTENEUILLE, Adjointe au Maire à signer tout document ou convention relatif à la mise en œuvre de ces dispositions.

DECIDE d'imputer le montant de la dépense sur le budget communal.

22-11-02 – AVENANT N°2 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE CONCLUE AVEC LA SOCIETE ELRES.

Madame DENIS expose que, par délibération en date du 15 juin 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de délégation de service public pour la gestion de la restauration collective municipale avec la Société ELRES dont le siège social est domicilié au 9-11 allée de l'Arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX pour une durée de six ans.

Les parties se sont rapprochées en vue de clarifier le prix de référence auquel est appliquée la formule de révision des prix ainsi que d'améliorer l'exécution du contrat au regard des enjeux liés au développement durable avec pour objectifs notamment de limiter le gaspillage alimentaire ou d'améliorer la gestion des déchets.

Actuellement, la révision des prix annuels est applicable selon la formule suivante :

$$P = Po \left(0,15 + \frac{0,40 A}{Ao} + \frac{0,45 S}{So} \right)$$

Dans laquelle :

P = le nouveau prix ;
Po = le prix du contrat ;

A = la somme sur les 12 derniers mois connus des indices des prix à la consommation - Secteurs conjoncturels (mensuel, ensemble des ménages, Non-conformes, base 2015) - Alimentation -Identifiant : 001759963
Ao = la somme des mêmes indices antérieurs de 12 mois ;

S = la somme sur les 12 derniers mois connus de l'indice mensuel du coût horaire du travail révisé – Salaires et charges - Hébergement, restauration (NAF rév. 2 section I) - Base 100 en décembre 2008 - Identifiant : 001565191 ;
So = la somme des mêmes indices antérieurs de 12 mois.

Les 12 derniers mois connus devront couvrir la même période pour les deux indices utilisés dans la révision des prix.

La précision porte sur Po.

Le prix du contrat Po correspond au dernier prix révisé à savoir le prix en N-1 et non le prix initial du contrat.

Par ailleurs, les Parties souhaitent, d'une part, optimiser la gestion et l'annulation des commandes pour limiter le gaspillage alimentaire, d'autre part, procéder à la collecte des déchets organiques pour améliorer leur gestion.

Concernant la gestion des commandes, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022, les deux Parties ont souhaité mettre en place la commande/décommande des repas pour la restauration scolaire (hors

périscolaire) par les familles directement sur la nouvelle application App'table (évolution de l'application Bon'App).

Il ne sera donc plus nécessaire de se connecter sur le Portail Famille du site internet de la Mairie pour effectuer les commandes/décommandes de repas ; seules les réservations pour les mercredis et les vacances scolaires devront encore se faire sur ce site ou en s'adressant au service périscolaire.

En complément du profil de consommation de l'enfant, sur 1, 2, 3 ou 4 jours renseigné sur le formulaire lors de l'inscription à la restauration, en un clic les parents pourront commander ou décommander les repas de leur enfant une semaine à l'avance (jours ouvrés).

Passé le délai de 5 jours ouvrés, ils ne pourront plus effectuer de modifications dans App'table.

Dans ce dernier cas, il faudra appeler le bureau des permanences encaissement Elior en Mairie au 01 60 37 37 28 ou se rendre sur place lors des permanences des lundis après-midi et mercredis matin.

En complément, en cas de de commande et(ou) décommande de repas hors délai (passé le délai de 5 ouvrés sans justificatif médical) ou de repas commandé, non consommé et non annulé au-delà des 5 jours (sans justificatif médical) ou de repas non commandé dans un délai de 4 jours ouvrés avant le jour de la consommation et consommé par un enfant, une majoration de 25% sur le taux d'effort ou quotient familial sera facturé directement aux familles par le Délégué.

Par ailleurs, les Parties ont décidé de mettre en place la collecte des déchets organiques qui sera gérée, techniquement et opérationnellement, par le Délégué.

En application du contrat, les écoles ci-dessous seront prises en charge financièrement par Elior pour les montants prévisionnels (données à titre indicatives) :

- CVE 2 332€ HT annuel
- JULIE DAUBIE 1 785 € HT annuel
- LE CLOS 1 905 € HT annuel
- LOUISE MICHEL 1 588 € HT annuel
- VICTOR HUGO 2 452 € HT annuel + 249 € pour une prestation d'accompagnement soit un total de 2 701€ HT

Soit un montant total prévisionnel à l'année de 10 311 €HT.

Les écoles ci-dessous seront prises en charge financièrement par la commune et facturées par le Délégué mensuellement à terme échu :

- BEAUREGARD pour un montant prévisionnel de 2 161 € HT annuel
- BEL AIR pour un montant prévisionnel de 1 840 € HT annuel
- JEAN ZAY pour un montant prévisionnel de 2 270 € HT annuel
- GEORGES BRASSENS pour un montant prévisionnel de 2 374 € HT annuel
- LES GRADINS pour un montant prévisionnel de 1 454 € HT annuel

Soit un montant total prévisionnel à l'année de 10 099 € HT auxquelles s'ajoutera 10% de frais de gestion revenant à un total prévisionnel de 11.198.9 € HT.

La facture mensuelle fera apparaître les mentions suivantes :

- Les établissements concernés par les prestations ;
- Par établissement, le montant total de la prestation liée à la collecte des déchets organiques décomposé du forfait mensuel à 41.20 € HT, du prix unitaire par tonne de déchets multiplié par les quantités réellement collectées, somme totale par établissement majorée d'un taux de 10 % lié à des frais de gestion ;
- Le nombre de passage.

Les autres conditions d'exécution des prestations restent inchangées.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-18,

VU le Code de la Commande publique et notamment les articles L. 3135-1 et R. 3135-7,

VU l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

VU le décret 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

~~VU la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2018 autorisant la signature d'une convention de délégation de service public pour la gestion de la restauration collective municipale avec la société ELRES,~~

VU la convention de délégation de service public de la restauration collective signée le 12 juillet 2018 avec la Société ELRES,

VU la Commission des Finances du 22 novembre 2022,

CONSIDERANT la proposition d'avenant n°2,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE les termes du projet d'avenant n°2 relatifs aux modifications des articles 9.4, 7.3, 3.5 et 5.4 concernant respectivement la clause de révision des prix, la clause de gestion des commandes, la facturation des usagers et les modalités de mise en place de la collecte des déchets.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

INVITE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités de publicité, transmission et notification requises pour l'exécution de la présente délibération.

22-11-03 - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE TORCY A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DE PETIT EQUIPEMENT DE BUREAU.

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que, par délibération n°18-04-14 du 15 juin 2018, la ville a adhéré à la convention constitutive du groupement de commandes confiée à la CAPVM pour la passation de marchés et/ou accords-cadres en matière d'achats de fournitures administratives et de petit équipement de bureau. Cette convention a été établie pour une durée indéterminée avec les communes de Champs-sur Marne, Lognes, Noisiel et Torcy.

A l'issue de ce groupement et de la procédure formalisée de mise en concurrence, le marché a été notifié à la société NV BURO le 21 janvier 2019.

Le marché a été passé pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, avec une échéance au 20 janvier 2023.

Ce marché bénéficie à l'ensemble des services administratifs de la Ville.

Une nouvelle procédure d'Appel d'Offres Ouverts est en cours pour renouveler ce marché et la Ville maintient son adhésion à ce groupement de commandes qui permet de mutualiser la procédure d'achat et d'obtenir des conditions contractuelles avantageuses.

L'attribution du marché se fera par la Commission d'Appel D'offres constituée des membres désignés par chaque adhérent de ladite convention.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir procéder à l'élection des représentants de la Ville de Torcy (Titulaire et suppléant) à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commandes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21-1, L.5211-2 et L1414-3 I,

VU les articles L.2113-1 (1°), L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique portant sur le recours à des groupements de commandes,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

VU l'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,

VU la délibération du Conseil Municipal n°18-04-14 du 15 juin 2018, actant l'adhésion de la ville à la convention constitutive du groupement de commandes confiée à la CAPVM pour la passation de marchés et/ou accords-cadres en matière de fournitures administratives et de petit équipement de bureau,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CAPVM n°18-06-22 du 28 juin 2018, actant la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives et de petit équipement de bureau.

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal et à la relance de ce groupement d'achat, la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres propre au groupement de commandes, chargée de l'attribution du ou des marchés et/ou accords-cadres afférents au groupement de commandes nécessite d'élire de nouveaux membres titulaires et suppléants parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Torcy,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE
Madame KLEIN-POUCHOL ne prend pas part au vote**

PROCEDE à l'élection des représentants de la Commune de Torcy à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

- Titulaire : Mme Nicole VERTENEUILLE
- Suppléant : M. Michel GUEGUEN

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE TORCY A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AUX GROUPEMENTS DE COMMANDES RELATIFS AUX PRESTATIONS :

- **DE TRANSPORT EN AUTOCAR AVEC CONDUCTEUR**
- **D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORT**
- **D'ENTRETIEN DES VEHICULES LEGERS ET VEHICULES UTILITAIRES LEGERS**

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que par délibérations des 25 juin et 30 septembre 2022, le Conseil Municipal a élu des représentants de la Commune à la Commission d'Appel d'Offres des groupements de commandes désignés ci-dessus.

Or ces représentants doivent être élus parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Torcy.

Il convient donc de modifier des délibérations afin de répondre à cette obligation.

22-11-04 – ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE TORCY A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX PRESTATIONS DE TRANSPORT EN AUTOCAR AVEC CONDUCTEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21-1, L.5211-2 et L1414-3 I,

VU les articles L.2113-1 (1°), L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique portant sur le recours à des groupements de commandes,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

VU l'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantierine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,

VU la délibération du CM n°18-04-13 du 15 juin 2018, actant l'adhésion de la Commune à la convention constitutive du groupement de commandes confiée à la CAPVM pour la passation de marchés et/ou accords-cadres en matière de prestations de transports en autocar avec chauffeur,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2022 relative à l'adhésion à la convention modificative n°1 du groupement de commandes et à l'élection des représentants de la Ville de Torcy à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commande,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal et à la relance de ce groupement d'achat, la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres propre au groupement de commandes, chargée de l'attribution du ou des marchés et/ou accords-cadres afférents au groupement de commandes nécessite d'élire de nouveaux membres titulaires et suppléants parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Torcy,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE
Madame KLEIN-POUCHOL ne prend pas part au vote**

MODIFIE la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2022 en ce qui concerne l'élection des représentants de la Ville de Torcy à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commande.
Les autres dispositions restent inchangées.

PROCEDE à l'élection des représentants de la Commune de Torcy à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

- Titulaire : Mme Nicole VERTENEUILLE
- Suppléant : Mme Marie-Luce NEMO

22-11-05 - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE TORCY A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21-1, L.5211-2 et L1414-3 I,

VU les articles L.2113-1 (1°), L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique portant sur le recours à des groupements de commandes,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

VU l'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2022 relative à l'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes et à l'élection des représentants de la Ville de Torcy à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commande,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal et à la relance de ce groupement d'achat, la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres propre au groupement de commandes, chargée de l'attribution du ou des marchés et/ou accords-cadres afférents au groupement de commandes nécessite d'élire de nouveaux membres titulaires et suppléants parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Torcy,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE
Madame KLEIN-POUCHOL ne prend pas part au vote**

MODIFIE la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2022 en ce qui concerne l'élection des représentants de la Ville de Torcy à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commande.
Les autres dispositions restent inchangées.

PROCEDE à l'élection des représentants de la Commune de Torcy à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

- Titulaire : Mme Nicole VERTENEUILLE
- Suppléant : M. Roméo OLIVEIRA

22-11-06 – ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE TORCY A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES VEHICULES LEGERS ET VEHICULES UTILITAIRES LEGERS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21-1, L.5211-2 et L1414-3 I,

VU les articles L.2113-1 (1°), L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique portant sur le recours à des groupements de commandes,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

VU l'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2022 relative à l'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes et à l'élection des représentants de la Ville de Torcy à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commande,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal et à la relance de ce groupement d'achat, la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres propre au groupement de commandes, chargée de l'attribution du ou des marchés et/ou accords-cadres afférents au groupement de commandes nécessite d'élire de nouveaux membres titulaires et suppléants parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Torcy,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Madame KLEIN-POUCHOL ne prend pas part au vote

MODIFIE la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2022 en ce qui concerne l'élection des représentants de la Ville de Torcy à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commande.
Les autres dispositions restent inchangées.

PROCEDE à l'élection des représentants de la Commune de Torcy à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

- Titulaire : Mme Nicole VERTENEUILLE
- Suppléant : M. Ouassini BEKKOUCHE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

CONTROLE DE GESTION

22-11-07 - AVENANT AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LA COMMUNE DE TORCY

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) constitue la nouvelle forme de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales, et répond à trois objectifs : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Il vise à simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, avec une logique de « guichet unique » au travers de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le 28 mai 2021, la Ville de Torcy a délibéré pour valider et inscrire 12 projets et 4 actions dans le CRTE. Ce dernier a été signé le 27 décembre 2021 par le Préfet de Seine-et-Marne et le Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, qui pilote le dispositif à l'échelle de l'agglomération.

Le CRTE étant un outil évolutif, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'actualiser la liste des actions et des projets qu'il comprend, afin :

- ✚ De retirer les projets qui sont reportés après 2025 ;
- ✚ De retirer les actions qui ont été réalisées en 2021 et 2022 ;
- ✚ Et d'inscrire les nouveaux projets qui seront prochainement engagés.

Actions / projets retirés :

Les fiches projets suivantes ont été retirées, leurs délais de réalisation étant reportés après 2025 :

- ✚ Fiche n° 2 : Rénovation énergétique et réhabilitation du Centre de Vie Enfantine
- ✚ Fiche n° 3 : Rénovation énergétique et extension du groupe scolaire les Gradins

Actions / projets réalisés :

Les actions et projets suivants ont été réalisés et leurs fiches en sont retirées :

- ✚ Fiche n° 9 : Acquisition de matériels dans le cadre de la qualité de l'air pour les établissements de l'enfance et de la petite enfance
- ✚ Fiche n° 16 : Evaluation et contrôle de l'air dans les établissements de la petite enfance et de l'enfance

Projets nouveaux :

La Commune de Torcy a prévu la réalisation de 4 nouveaux projets, faisant l'objet de fiches annexées au présent avenant :

- ✚ Fiche n° 17 : Réhabilitation du poste de Police Nationale
- ✚ Fiche n° 18 : Réhabilitation du groupe scolaire du Bel Air
- ✚ Fiche n° 19 : Aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles et de voies vertes sur la RD10P
- ✚ Fiche n° 20 : Aménagement de pistes cyclables entre l'avenue François Mitterrand et la RD10P dans le cadre de la création du parc agricole

Dans ce cadre, la Commune de Torcy souhaite inscrire les nouveaux projets dans l'avenant au contrat de relance et de transition écologique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE),

VU la délibération du 28 mai 2021 relative aux actions et projets de la Commune de Torcy pour le CRTE,

VU la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE,

VU les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion territoriale,

VU l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre,

VU le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne,

VU le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Paris–Vallée de la Marne constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire,

CONSIDERANT qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire,

CONSIDERANT que le CRTE est un outil évolutif permettant de prendre en compte les modifications de certains projets,

CONSIDERANT qu'à la demande de l'ANCT-77 (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne doit rédiger un avenant au CRTE, afin d'intégrer les modifications que la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne et les communes entendent apporter à leurs actions et projets.

CONSIDERANT que la Commune de Torcy a actualisé les fiches inscrites dans le CRTE, comme il a été décrit ci-dessus,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la liste actualisée des actions du CRTE.

AUTORISE de donner délégation au Président de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne pour signer l'avenant au CRTE et tous les documents afférents.

FICHE ACTION : projet mature, avec un plan de financement établi, et planifié à court terme (2023-2024)

Fiche action n°	17
RESUME DE L'ACTION	
Travaux de réhabilitation du poste de Police Municipale	
Orientation stratégique : Transition écologique	Réhabilitation du poste de Police Nationale
	
DESCRIPTION DETAILLEE	

La Ville de Torcy va réaliser des travaux de réhabilitation du Poste situé Place de l'église et actuellement occupé par la Police Nationale, le projet est d'anticiper le futur déménagement de la Police Municipale dans ces locaux. Le projet consiste en la réhabilitation complète du bâtiment en respectant les dernières normes réglementaires, ainsi que de proposer un aménagement qui soit en adéquation avec les besoins de la Police Municipale.

OBLIGATION(S) REGLEMENTAIRE(S) ET PROGRAMMATIQUE(S) DONT RELEVE L'ACTION

- Stratégie Nationale Bas Carbone
- Stratégie Nationale pour la Biodiversité
- SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France)
- Projet de territoire
- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- Contrat de ville
- PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal)
- SCOP (Schéma de Cohérence et d'Orientations Paysagères)
- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)
- Contrat local de santé
- Autres (à préciser)

IMPACT(S) ECOLOGIQUE(S) DU PROJET

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels <input type="checkbox"/> Gestion de la ressource en eau <input type="checkbox"/> Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques <input type="checkbox"/> Lutte contre les pollutions <input type="checkbox"/> Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Impact social (maintien ou création d'emploi vert, renforce l'accès aux services publics, contribue à la cohésion sociale...) |
|---|--|

DISPOSITIF(S) FINANCIER(S) CONCERNE(S)

<p align="center">CPER</p> <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur <input type="checkbox"/> Recherche et Innovation <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Numérique <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur <input type="checkbox"/> Territoires	<p align="center">DSIL</p> <input type="checkbox"/> Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Mise aux normes et sécurisation des équipements — publics <input type="checkbox"/> Développement d'infrastructures en faveur de la — mobilité <input type="checkbox"/> Développement d'infrastructures en faveur de la — construction de logement <input type="checkbox"/> Développement du numérique et de la téléphonie — mobile <input type="checkbox"/> Réalisation d'hébergements et d'équipements — publics rendus nécessaires par l'accroissement — du nombre d'habitants <input type="checkbox"/> Création, transformation et rénovation de — bâtiments scolaires
---	--

<p align="center">FNADT</p> <input type="checkbox"/> Actions en faveur de l'emploi <input type="checkbox"/> Action qui concourt à accroître l'attractivité — des territoires <input type="checkbox"/> Actions innovantes ou expérimentales dans le — domaine de l'aménagement et le développement — durable	<p align="center">DSIL PLAN DE RELANCE</p> <input type="checkbox"/> Préservation du patrimoine public historique — et culturel <input type="checkbox"/> Transition écologique <input type="checkbox"/> Résilience sanitaire
--	--

<input type="checkbox"/> FAUD (Fond d'Aménagement et d'Urbanisme Durable)	<p align="center">AUTRES</p> <input type="checkbox"/> Préciser : Région IDF : Bouclier de sécurité
--	---

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la ou les période (s) concernée(s))

2021 <input type="checkbox"/>	2022 <input type="checkbox"/>	2023 <input type="checkbox"/>	2024 <input type="checkbox"/>	2025 <input type="checkbox"/>
----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

PARTENAIRES IDENTIFIES

Préciser le rôle des partenaires : Appui financier, administratif, technique, ou en moyens humains

Région IDF : Bouclier de sécurité

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant total € HT : 600 000.00 €

Calendrier prévisionnel (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation et de dépense) :

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	600 000.00 €	120 000.00 €	720 000.00 €
Total	600 000.00 €	120 000.00 €	720 000.00 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Région IDF : Bouclier de sécurité(EC)	30.00	180 000.00 €
Total	30.00	180 000.00 €
Reste à charge collectivité	70.00	420 000.00 €

Orientation stratégique : Transition écologique

Réhabilitation du groupe scolaire du Bel Air



INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

--

ANNEXES (facultatif)

exemple : courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière)

--

FICHE ACTION : projet mature, avec un plan de financement établi, et planifié à court terme (2023-2024)

Fiche action n°	18
Maître d'ouvrage	Commune de Torcy
RESUME DE L'ACTION	
Travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Bel Air	
DESCRIPTION DETAILLEE	

La Ville de Torcy souhaite engager des travaux de réhabilitation sur le groupe scolaire du Bel Air. Cette école se situe 1, rue du Perrier, et accueille actuellement 117 élèves maternelles et 218 élèves élémentaires.

La Commune souhaite anticiper les futurs projets immobiliers « secteur Bel Air et CVE » qui seront prochainement livrés, soit 349 logements. En prenant en compte des ratios dynamiques basés sur le tissu existant négatif, (0.18% en maternelle et 0.27% en primaire), ce sont en théorie 40 enfants en maternelle et 60 enfants en élémentaire qui devraient être accueillis par la Ville. Ce calcul est uniquement effectué sur la base de 225 logements de type T3 à T5.

L'implantation géographique des projets immobiliers fait que ces enfants seront directement rattachés aux groupes scolaires du Bel Air et du CVE. En fonction du périmètre scolaire actuel, le groupe scolaire du Bel Air devrait accueillir 40 enfants en maternelle et 32 enfants en élémentaire.

La Ville de Torcy, se trouve de fait confrontée à une forte demande d'accueil de jeunes enfants, à laquelle cette structure collective existante ne permet pas de répondre.

OBLIGATION(S) REGLEMENTAIRE(S) ET PROGRAMMATIQUE(S) DONT RELEVE L'ACTION

- Stratégie Nationale Bas Carbone
- Stratégie Nationale pour la Biodiversité
- SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France)
- Projet de territoire
- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- Contrat de ville
- PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal)
- SCOP (Schéma de Cohérence et d'Orientations Paysagères)
- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)
- Contrat local de santé
- Autres (à préciser)

IMPACT(S) ECOLOGIQUE(S) DU PROJET

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Gestion de la ressource en eau
- Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

- Impact social (maintien ou création d'emploi vert, renforce l'accès aux services publics, contribue à la cohésion sociale...)

DISPOSITIF(S) FINANCIER(S) CONCERNE(S)

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et Innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements — publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la — mobilité

<input type="checkbox"/> Territoires	<input type="checkbox"/> Développement d'infrastructures en faveur de la — construction de logement <input type="checkbox"/> Développement du numérique et de la téléphonie — mobile <input type="checkbox"/> Réalisation d'hébergements et d'équipements — publics rendus nécessaires par l'accroissement — du nombre d'habitants <input type="checkbox"/> Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires
--------------------------------------	--

FNADT <input type="checkbox"/> Actions en faveur de l'emploi <input type="checkbox"/> Action qui concoure à accroître l'attractivité — des territoires <input type="checkbox"/> Actions innovantes ou expérimentales dans le — domaine de l'aménagement et le développement — durable	DSIL PLAN DE RELANCE <input type="checkbox"/> Préservation du patrimoine public historique — et culturel <input type="checkbox"/> Transition écologique <input type="checkbox"/> Résilience sanitaire
---	---

<input type="checkbox"/> FAUD (Fond d'Aménagement et d'Urbanisme Durable)	AUTRES <input type="checkbox"/> Préciser : Région IDF : Contrat d'aménagement régional CAF 77 : Soutien au périscolaire Dotation Politique de la Ville 2023
--	---

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la ou les période (s) concernée(s))

2021 <input checked="" type="checkbox"/>	2022 <input checked="" type="checkbox"/>	2023 <input type="checkbox"/>	2024 <input type="checkbox"/>	2025 <input type="checkbox"/>
---	---	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

PARTENAIRES IDENTIFIES
Préciser le rôle des partenaires : Appui financier, administratif, technique, ou en moyens humains

Région IDF : Contrat d'aménagement régional
 CAF 77
 Dotation Politique de la Ville 2023

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant total € HT : 5 000 000.00 €

Calendrier prévisionnel (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation et de dépense) :

DEPENSES	Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
	Travaux	5 000 000.00 €	1 000 000.00 €	6 000 000.00 €

Total	5 000 000.00 €	1 000 000.00 €	6 000 000.00 €
-------	----------------	----------------	----------------

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
DSIL 2022	6,08%	303 996.00 €
Région IDF (CAR) (EC)	20,00%	1 000 000.00 €
CAF 77 (EC)	4,00%	200 000.00 €
Dotation Politique de la Ville (EC)	10,00%	500 000.00 €
Total	40,08%	180 000.00 €
Reste à charge collectivité	59,92%	2 996 004.00 €

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Orientation stratégique : Transition écologique	Aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles et de voies vertes sur la RD10P	 TORCY PARIS VALLÉE DE LA MARNE
--	--	---

ANNEXES (facultatif)

exemple : courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière)

FICHE ACTION : projet mature, avec un plan de financement établi, et planifié à court terme (2023-2024)

Fiche action n° 19

RESUME DE L'ACTION

Travaux d'aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles et de voies vertes sur le RD10P afin d'établir la connexion entre le Nord de la Commune et le territoire de l'agglomération de Marne et Gondoire

DESCRIPTION DETAILLEE

La Commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles et de voies vertes sur la route départementale 10P afin d'établir la connexion entre le Nord de la Commune et le territoire de l'agglomération de Marne et Gondoire.

Cet aménagement sera compris entre l'entrée du site du pôle de baignade de Torcy et le pont de Vaires-sur-Marne afin de rejoindre le site olympique de la base nautique de Vaires-sur-Marne.

Ce projet répond à plusieurs enjeux et ambitions :

-  Proposer des liaisons douces efficaces, de haute qualité, pour rejoindre le site olympique, en complément de la desserte du public par Ile-de-France Mobilités (IDFM) à travers le site régional de la Commune de Torcy,

-  Affirmer une véritable liaison douce de qualité entre les deux Iles de loisirs de Vaires / Torcy,
-  Assurer la continuité du tracé du Réseau Express Régional Vélo (RER-V), en mettant aux normes les largeurs de pistes et l'éclairage sur le tronçon reliant les territoires de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,
-  S'inscrire dans l'héritage des jeux olympiques, afin de faire bénéficier aux utilisateurs de nos territoires, de l'usage de tracés améliorés, et sécurisés par de nouveaux équipements ainsi que d'ouvrages d'art répondant parfaitement à toutes les contraintes,
-  Anticiper les prochains usages avec des tracés pour toutes les pratiques cyclables

OBLIGATION(S) REGLEMENTAIRE(S) ET PROGRAMMATIQUE(S) DONT RELEVE L'ACTION

- Stratégie Nationale Bas Carbone
- Stratégie Nationale pour la Biodiversité
- SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France)
- Projet de territoire
- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- Contrat de ville
- PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal)
- SCOP (Schéma de Cohérence et d'Orientations Paysagères)
- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- NPNRU (Nouveau Programme National de Renouveau Urbain)
- Contrat local de santé
- Autres (à préciser)

IMPACT(S) ECOLOGIQUE(S) DU PROJET

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels <input type="checkbox"/> Gestion de la ressource en eau <input type="checkbox"/> Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques <input type="checkbox"/> Lutte contre les pollutions <input type="checkbox"/> Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Impact social (maintien ou création d'emploi vert, renforce l'accès aux services publics, contribue à la cohésion sociale...) |
|---|--|

DISPOSITIF(S) FINANCIER(S) CONCERNE(S)

- | CPER | DSIL |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur <input type="checkbox"/> Recherche et Innovation <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Numérique <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur <input type="checkbox"/> Territoires | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Mise aux normes et sécurisation des équipements publics <input type="checkbox"/> Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité <input type="checkbox"/> Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logement <input type="checkbox"/> Développement du numérique et de la téléphonie mobile <input type="checkbox"/> Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants <input type="checkbox"/> Création, transformation et rénovation de |

	—bâtiments scolaires

FNADT	DSIL PLAN DE RELANCE
<input type="checkbox"/> Actions en faveur de l'emploi <input type="checkbox"/> Action qui concoure à accroître l'attractivité —des territoires <input type="checkbox"/> Actions innovantes ou expérimentales dans le —domaine de l'aménagement et le développement —durable	<input type="checkbox"/> Préservation du patrimoine public historique —et culturel <input type="checkbox"/> Transition écologique <input type="checkbox"/> Résilience sanitaire

<input type="checkbox"/> FAUD (Fond d'Aménagement et d'Urbanisme Durable)	AUTRES
	<input type="checkbox"/> Préciser : France relance : Fonds mobilités actives Région IDF : RER V

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la ou les période (s) concernée(s))

2021 <input type="checkbox"/>	2022 <input type="checkbox"/>	2023 <input type="checkbox"/>	2024 <input type="checkbox"/>	2025 <input type="checkbox"/>
----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

PARTENAIRES IDENTIFIES
Préciser le rôle des partenaires : Appui financier, administratif, technique, ou en moyens humains

France relance : Fonds mobilités actives
Région IDF : RER V

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant total € HT : 3 849 706.00 €
Calendrier prévisionnel (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation et de dépense) :

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	3 849 706.00 €	769 941.20 €	4 619 647.20 €
Total	3 849 706.00 €	769 941.20 €	4 619 647.20 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
France relance : Fonds mobilités actives	19.53%	751 923.00 €
Région IDF : RER V : EC	59.58%	2 293 639.00 €

Total	79.11%	3 045 562.00 €
Reste à charge collectivité	20.89%	804 144.00 €

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Orientation stratégique : Transition écologique	Aménagement de pistes cyclables entre l'avenue F. Mitterrand et la RD10P dans le cadre de la création du parc agricole	 TORCY PARIS VALLÉE DE LA MARNE
--	--	---

ANNEXES (facultatif)

exemple : courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière)

FICHE ACTION : projet mature, avec un plan de financement établi, et planifié à court terme (2023-2024)

Fiche action n°	20
Maître d'ouvrage	Commune de Torcy
RESUME DE L'ACTION	
Travaux d'aménagement de pistes cyclables entre l'avenue François Mitterrand et la RD10P dans le cadre de la création du parc agricole	
DESCRIPTION DETAILLEE	

La Commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement de pistes cyclables entre l'avenue François Mitterrand et la RD10P, ainsi ce cheminement piétons / cycles traversera le parc agricole du Nord au Sud, ce dernier sera accessible par deux entrées :

- ✚ Au Sud du parc depuis l'avenue du Président François Mitterrand, une entrée sera aménagée sur une parcelle des jardins partagés.
- ✚ Au Nord, un cheminement sera créé parallèlement aux futures pistes cyclables unidirectionnelles longeant le ru du Gondoire menant vers la base nautique olympique de Vaires-sur-Marne. Ce cheminement sera prolongé via le tunnel existant passant sous la RD10P, afin d'offrir une continuité aux usagers entre l'avenue François Mitterrand et la RD10P et donc les bases de loisirs de Torcy et de Vaires-sur-Marne.

OBLIGATION(S) REGLEMENTAIRE(S) ET PROGRAMMATIQUE(S) DONT RELEVE L'ACTION

- Stratégie Nationale Bas Carbone
- Stratégie Nationale pour la Biodiversité
- SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France)
- Projet de territoire
- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- Contrat de ville
- PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal)
- SCOP (Schéma de Cohérence et d'Orientations Paysagères)
- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)
- Contrat local de santé
- Autres (à préciser)

IMPACT(S) ECOLOGIQUE(S) DU PROJET

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels <input type="checkbox"/> Gestion de la ressource en eau <input type="checkbox"/> Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques <input type="checkbox"/> Lutte contre les pollutions <input type="checkbox"/> Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Impact social (maintien ou création d'emploi vert, renforce l'accès aux services publics, contribue à la cohésion sociale...) |
|---|--|

DISPOSITIF(S) FINANCIER(S) CONCERNE(S)

CPER	DSIL
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur <input type="checkbox"/> Recherche et Innovation <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Numérique <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur <input type="checkbox"/> Territoires 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rénovation thermique, transition énergétique — et développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Mise aux normes et sécurisation des équipements — publics <input type="checkbox"/> Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité <input type="checkbox"/> Développement d'infrastructures en faveur de la — construction de logement <input type="checkbox"/> Développement du numérique et de la téléphonie — mobile <input type="checkbox"/> Réalisation d'hébergements et d'équipements — publics rendus nécessaires par l'accroissement — du nombre d'habitants <input type="checkbox"/> Création, transformation et rénovation de — bâtiments scolaires

FNADT	DSIL PLAN DE RELANCE
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Actions en faveur de l'emploi <input type="checkbox"/> Action qui concoure à accroître l'attractivité — des territoires <input type="checkbox"/> Actions innovantes ou expérimentales dans le 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Préservation du patrimoine public historique — et culturel <input type="checkbox"/> Transition écologique <input type="checkbox"/> Résilience sanitaire

— domaine de l'aménagement et le développement durable	
--	--

<input type="checkbox"/> FAUD (Fond d'Aménagement et d'Urbanisme Durable)	AUTRES <input type="checkbox"/> Préciser : Région IDF : Plan régional vélo
---	--

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la ou les période (s) concernée(s))

2021 <input type="checkbox"/>	2022 <input type="checkbox"/>	2023 <input type="checkbox"/>	2024 <input type="checkbox"/>	2025 <input type="checkbox"/>
----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

PARTENAIRES IDENTIFIES
Préciser le rôle des partenaires : Appui financier, administratif, technique, ou en moyens humains

France relance : Région IDF

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant total € HT : 537 526.00 €

Calendrier prévisionnel (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation et de dépense) :

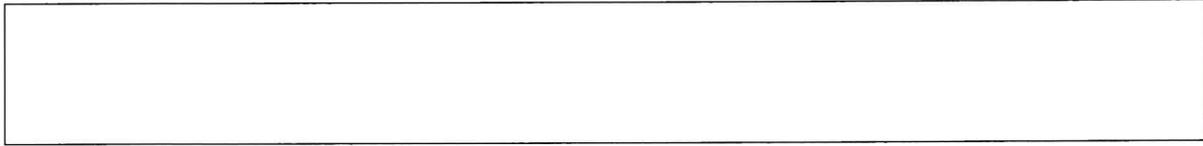
DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	537 526.00 €	107 505.20 €	645 031.20 €
Total	537 526.00 €	107 505.20 €	645 031.20 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Région IDF : Plan régional vélo : EC	50.00%	268 763.00 €
Total	50.00%	268 763.00 €
Reste à charge collectivité	50.00%	268 763.00 €

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS



22-11-08 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN REGIONAL AU RESEAU EXPRESS REGIONAL VELO (RER-V) POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES UNIDIRECTIONNELLES ET DE VOIES VERTES SUR LA RD10P

Monsieur MORENCY expose au Conseil Municipal, que la Commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles et de voies vertes sur la route départementale 10P afin d'établir la connexion entre le Nord de la Commune et le territoire de l'agglomération de Marne et Gondoire. Cet aménagement sera compris entre l'entrée du site du pôle de baignade de Torcy et le pont de Vaires-sur-Marne afin de rejoindre le site olympique de la base nautique de Vaires-sur-Marne.

Ce projet répond à plusieurs enjeux et ambitions :

- ✚ Proposer des liaisons douces efficaces, de haute qualité, pour rejoindre le site olympique, en complément de la desserte du public par Ile-de-France Mobilités (IDFM) à travers le site régional de la Commune de Torcy,
- ✚ Affirmer une véritable liaison douce de qualité entre les deux Iles de loisirs de Vaires / Torcy,
- ✚ Assurer la continuité du tracé du Réseau Express Régional Vélo (RER-V), en mettant aux normes les largeurs de pistes et l'éclairage sur le tronçon reliant les territoires de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,
- ✚ S'inscrire dans l'héritage des jeux olympiques, afin de faire bénéficier aux utilisateurs de nos territoires, de l'usage de tracés améliorés, et sécurisés par de nouveaux équipements ainsi que d'ouvrages d'art répondant parfaitement à toutes les contraintes,
- ✚ Anticiper les prochains usages avec des tracés pour toutes les pratiques cyclables.

La Région Ile-de-France, dans le cadre du dispositif de soutien Régional au réseau express régional vélo, peut soutenir financièrement les travaux, même si ce tracé n'est pas encore reconnu RER-V.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer à l'effet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°CP 2020-272 du 27 mai 2020 adoptant le dispositif de soutien régional au RER-V.

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Torcy de réaliser des travaux d'aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles et de voies vertes sur la RD10P,

CONSIDERANT que les travaux peuvent bénéficier d'un financement du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du dispositif de soutien Régional au réseau express régional vélo,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet d'aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles et de voies vertes sur la RD10P, dont le montant estimé est de 3 499 733 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la région de l'Ile de France une subvention pour ce projet, au titre du dispositif de soutien Régional au réseau express régional vélo.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

22-11-09 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA COMMUNE DE EMERAINVILLE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE ET A LA FACTURATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE ULIS.

Madame DENIS expose qu'il apparaît nécessaire d'établir une convention entre les communes de Torcy et de Emerainville relative au remboursement des frais de scolarité et à la facturation de la restauration scolaire pour les enfants scolarisés en classe ULIS (Unités localisées pour inclusion scolaire).

Cette convention concerne les enfants résidant sur la commune de Torcy scolarisés dans les écoles de Emerainville et réciproquement les enfants de Emerainville scolarisés à Torcy.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de signer cette convention de réciprocité afin que les familles puissent bénéficier des tarifs en vigueur sur leur commune d'origine en matière de restauration scolaire.

Cette convention prévoit de procéder au remboursement des prestations de restauration sur la base du tarif en vigueur pour enfant extérieur à la Commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention avec la Commune de Emerainville relative au remboursement des frais de scolarité et à la facturation de la restauration scolaire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet de convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte et effectuer toute formalité nécessaire à cet effet.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

SPORT

22-11-10 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA SOCIETE IDLVT – ACCES A L'ILE DE LOISIRS VAIRES-TORCY

Madame EUDE expose que la commune souhaite développer l'offre d'activités destinées aux habitants et plus particulièrement aux jeunes, aux organismes municipaux et associations de Torcy.

A ce titre, la Commune s'est rapprochée de la société IDLVT, exploitante commerciale de l'île de loisirs de Vaires-Torcy, pour convenir d'un partenariat afin :

- d'avoir la possibilité d'acquérir des carnets d'entrées au pôle baignade,
- d'avoir des réductions exceptionnelles sur le tarif des séances sportives encadrées,
- et que certains clubs sportifs bénéficient d'un accès ponctuel gratuit à hauteur du montant pris en charge par la présente convention, pour l'organisation de manifestations exceptionnelles.

En conséquence, les membres du conseil municipal sont invités à délibérer à l'effet de :

- approuver la convention de partenariat entre la Commune de Torcy et la société IDLVT valable jusqu'au 31 décembre 2023, ci-annexée.

autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes formalités nécessaires

Madame DENIS souhaite savoir s'il est prévu des entrées pour les centres de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires.

Madame EUDE répond que ces places sont payantes (17,50 € le carnet de 10 entrées), coût qui s'ajoute à celui de la convention.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la société IDLVT a l'exploitation commerciale de l'île de loisirs de Vaires-Torcy et que dans ce cadre, elle a pour mission de mettre en place des animations sportives, éducatives et culturelles et d'accueillir des événements et manifestations publiques et de garantir le service public régional,

CONSIDERANT que la Commune de Torcy souhaite développer l'offre d'activités destinées aux habitants et plus particulièrement aux jeunes, aux organismes municipaux et associations de Torcy,

CONSIDERANT la nécessité d'une convention de partenariat entre la Commune de Torcy et ladite société, afin d'avoir la possibilité d'acquérir des billets d'entrée au pôle baignade destinées aux jeunes, au cross et au triathlon.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la convention de partenariat entre la Commune de Torcy et la société IDLVT valable jusqu'au 31 décembre 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et effectuer toutes formalités nécessaires.

PRECISE que les crédits budgétaires seront inscrits à l'exercice concerné.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

22-11-11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur LE LAY-FELZINE expose à l'assemblée qu'afin d'ouvrir des possibilités d'évolution de carrière aux agents communaux dans le cadre des avancements de grades et de la promotion interne 2022, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

Postes à temps complet titulaires :

- de transformer un poste d'adjoint administratif en un poste d' adjoint administratif principal de 2ème cl
- de transformer trois postes d'adjoint administratif principal de 2ème cl en trois postes d'adjoint administratif principal de 1ère cl
- de transformer deux postes d'adjoint technique principal de 2ème cl en deux postes d'adjoint technique principal de 1ère cl
- de transformer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale en un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- de transformer un poste de cadre de santé en un poste de cadre supérieur de santé
- de transformer un poste d'éducateur de jeunes enfants en un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- de transformer deux postes d'adjoint technique principal de 2ème cl en deux postes d'agent de maîtrise
- de transformer un poste d'ATSEM principal de 1ère cl en un poste d'agent de maîtrise
- de créer un poste de chef de service de police municipale principal de 1ère classe

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des emplois,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des possibilités d'évolution de carrière aux agents communaux dans le cadre des avancements de grades et de la promotion interne 2022,

Il est donc nécessaire de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

Postes à temps complet titulaires :

- de transformer un poste d'adjoint administratif en un poste d' adjoint administratif principal de 2ème cl
- de transformer trois postes d'adjoint administratif principal de 2ème cl en trois postes d'adjoint administratif principal de 1ère cl
- de transformer deux postes d'adjoint technique principal de 2ème cl en deux postes d'adjoint technique principal de 1ère cl
- de transformer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale en un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- de transformer un poste de cadre de santé en un poste de cadre supérieur de santé
- de transformer un poste d'éducateur de jeunes enfants en un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

- de transformer deux postes d'adjoint technique principal de 2ème cl en deux postes d'agent de maîtrise
- de transformer un poste d'ATSEM principal de 1ère cl en un poste d'agent de maîtrise
- de créer un poste de chef de service de police municipale principal de 1ère classe

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

MODIFIE le tableau des emplois comme annexé.

INDIQUE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits au budget des exercices concernés, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Grade	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Adjoint administratif	21	-1	20
Adjoint administratif principal 2ème classe	38	-2	36
Adjoint administratif principal de 1ère classe	20	+3	23
Adjoint technique principal de 2ème classe	43	-4	39
Adjoint technique principal de 1ère classe	11	+2	13
Agent de Maîtrise	12	+3	15
Auxiliaire de puériculture de classe normale	20	-1	19
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	15	+1	16
Cadre de santé	2	-1	1
Cadre supérieur de santé	1	+1	2
Educateur de jeunes enfants	10	-1	9
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	4	+1	5
ATSEM principal de 1ère classe	5	-1	4
Chef de service de PM principal 1ère classe	0	+1	1
TOTAL	202	+1	203

DIRECTION DES SOLIDARITES

22-11-12 - ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - ANNEE 2022

Madame NEMO expose que la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a conféré aux départements la pleine compétence en matière de Fonds de Solidarité logement (FSL) à compter du 1^{er} janvier 2005.

L'assemblée départementale a décidé, lors de sa séance du 24 mai 2017, de réviser les conditions d'attribution de garantie d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux. L'adhésion au F.S.L de la commune d'implantation des logements sociaux, dès lors que sa population dépasse les 1 500 habitants, ou de l'établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I) compétent en matière de logement auquel elle appartient, est devenue un critère de recevabilité de la demande de garantie d'emprunt. La cotisation est fixée à 0.30 € par habitant depuis 2013.

Cette participation est soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Un projet de convention d'adhésion pour 2022, fixe la contribution de la commune de la façon suivante :

22 134 habitants (recensement 2019 chiffre INSEE) x 0.30 € = 6 640 €.

Pour mémoire la cotisation en 2021 s'élevait à 6 740 €.

Le présent projet de délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Département de Seine-et-Marne la convention d'adhésion de la commune au FSL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

~~VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales conférant aux départements la pleine compétence en matière de Fonds de Solidarité Logement (FSL) à compter du 1^{er} janvier 2005,~~

VU le projet de convention d'adhésion de la commune au FSL pour 2022, présentée par le Conseil Départemental de Seine et Marne qui sollicite la participation de la Commune, à raison de 0,30 € par habitant,

CONSIDERANT qu'il appartient aux collectivités territoriales de mettre en place les modalités de leurs contributions financières,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement prévoyant une participation de la commune de 0,30 € par habitant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Département de Seine et Marne la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2022 et à effectuer les formalités nécessaires.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

DIRECTION DES RESSOURCES TECHNIQUES

22-11-13 – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE REGION ILE DE FRANCE/COMMUNE DE TORCY POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE LAGNY – AMENAGEMENT DE LA RD10P ET DE LA RD34A.

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que la Commune de Torcy a engagé des études en vue de l'aménagement de la route de Lagny (RD10p et RD34a) entre le pont de Vaires-sur-Marne et la rue Léo Lagrange. Cette opération sera menée conjointement avec la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne et la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne.

La gestion du site relève en effet de différentes entités :

- La piste cyclable est la propriété de la Région Ile-de-France mais gérée par la Commune de Torcy.
- La Gondoire et ses berges sont la propriété de la Région Ile-de-France mais gérées par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.
- Les abords de la Gondoire sont la propriété de la Région Ile-de-France,
- Les accotements de la RD10p en agglomération sont la propriété du Département de Seine-et-Marne mais gérés par la Commune de Torcy (sauf les platanes, gérés par le Département).
- Les accotements de la RD10p hors agglomération sont la propriété et sous gestion du Département de Seine-et-Marne,
- La chaussée est la propriété du Département de Seine-et-Marne et gérée par le Département de Seine-et-Marne à l'exception des aménagements urbains qui sont gérés par la Commune de Torcy.
- Les sous-bois au sud de la RD10p sont, en partie, les propriétés et sous gestion de la Commune de Torcy.

Une première étude sommaire a montré la faisabilité du projet et a défini son coût total estimatif sur la base de l'application de ratios. Le montant global de l'opération est estimé à 1 433 800 € HT pour les travaux de voirie et 3 500 000 € HT pour les travaux liés aux circulations douces.

La Région Ile-de-France est propriétaire des parcelles sur lesquelles seront réalisés certains aménagements et dont elle prendra en charge une partie des coûts :

Travaux et prestations	Propriété	Maîtrise d'ouvrage	Financement
Piste cyclable le long des RD10p et RD34a	Région	Déléguée à la Commune de Torcy	Commune <i>Reversement par la CAPVM à la Commune de Torcy du montant des travaux et prestations non subventionnés</i>
Passerelles (nouvelles et actuelles)	Région		CAPVM <i>car pistes cyclables</i>
Aménagement de la RD10p et de la RD34a en limites de commune	Département		Commune
Reprise du tapis de la RD10p et de la RD34a	Département	Département	Département

Afin d'assurer la cohérence des interventions et l'optimisation des coûts, les parties ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître de l'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération et se sont entendues pour confier la mission de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Torcy.

Cette mission s'exerce conformément aux dispositions de l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique qui stipule : « Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Le projet de convention, présenté en annexe, précise les modalités techniques et financières et les responsabilités des différentes entités, et détermine les conditions dans lesquelles la Région Ile-de-France délègue à la Commune de Torcy la maîtrise d'ouvrage des travaux pour cette opération.

Les sujets de l'ouverture de la nouvelle entrée ouest à l'intérieur de l'île de loisirs et du traitement de la renouée du Japon seront abordés lors de l'établissement des conventions relatives à l'entretien des site et aménagements à l'issue des travaux.

La même démarche est engagée avec le Département de Seine-et-Marne et la CAPVM.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, notamment l'article L2422-12,

VU le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Région Ile-de France et la Commune de Torcy, pour l'opération de requalification de la route de Lagny – Aménagement de la RD10p et de la RD34a,

CONSIDERANT qu'il est opportun qu'un seul maître de l'ouvrage ait la responsabilité de l'opération de travaux, pour assurer la cohérence des interventions et l'optimisation des coûts,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la convention de délégation de maitrise d'ouvrage entre la Région Ile-de France et la Commune de Torcy, pour l'opération de requalification de la route de Lagny – Aménagement de la RD10p et de la RD34a, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice considéré,

DIRECTION DE L'URBANISME

~~22-11-14 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE À DISPOSITION D'APPLICATIONS ET DE DONNÉES SUR LE GÉOPORTAIL DE PARIS-VALLÉE DE LA MARNE~~

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que le géoportail de la CAPVM est une plateforme extranet permettant l'accès à différentes applications d'informations cartographiques ou d'informations générales.

La communauté d'agglomération donne la possibilité aux communes de son territoire d'y accéder. Les utilisateurs pourront ainsi consulter, mais également transférer, ou encore alimenter un certain nombre d'informations thématiques.

Cette plateforme permettra de favoriser les échanges, elle constitue un vecteur de mutualisation entre l'agglomération et les communes.

La convention de partenariat a pour objet de définir les modalités de mise à disposition, ainsi que les conditions d'utilisation du géoportail de Paris - Vallée de la Marne et de ses données.

La convention n'induit aucune exclusivité entre les parties, chacun restant libre d'établir des partenariats avec d'autres organismes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser Madame VERTENEUILLE, en qualité de Première Adjointe, à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'applications et de données sur le géoportail de Paris-Vallée de la Marne.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de partenariat pour la mise à disposition d'applications et de données sur le géoportail de Paris-Vallée de la Marne,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet de convention de partenariat pour la mise à disposition d'applications et de données sur le géoportail de Paris-Vallée de la Marne, tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame Nicole VERTENEUILLE, Maire-Adjointe chargée des Finances, de la Commande publique et du Numérique, à signer la convention et à effectuer toutes formalités nécessaires.

22-11-15 – ACQUISITION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE (CAPVM) A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE AM 69 ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que, dans le cadre du projet de lotissement industriel sur les délaissés de la D199 au sein de la ZAI, la CAPVM a acquis auprès de Grand Paris Aménagement, le foncier nécessaire à sa réalisation. Les parcelles comprennent une portion de la rue des Epinettes qui relie les parties nord et sud de la ZAI. Celle-ci a vocation à être cédée à la commune pour incorporation dans le domaine public communal.

L'emprise concernée est référencée AM 69 pour une superficie d'environ 1 079 m².

A l'occasion du conseil communautaire du 8 décembre 2022, la CAPVM délibèrera pour céder à l'euro symbolique la parcelle AM 69 à la Ville de Torcy.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager la procédure d'acquisition de ce foncier à l'euro symbolique et de le classer dans le domaine public communal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21 et L.2321-2,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants,

VU le projet de lotissement industriel sur la ZAI de Torcy,

CONSIDERANT qu'il convient de statuer sur l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AM 69 d'une superficie d'environ 1 079 m² et sur son classement dans le domaine public communal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

ACCEPTE d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle AM 69 d'une superficie d'environ 1 079 m² et de la classer dans le domaine public communal.

DÉCLARE que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

AUTORISE Madame VERTENEUILLE, Première Adjointe au Maire, à signer les pièces et actes afférents à cette cession, et à effectuer toutes formalités nécessaires.

DÉCIDE d'inscrire au budget communal toutes les dépenses afférentes,

22-11-16 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA COMMUNE DE TORCY, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PARIS VALLEE DE LA MARNE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que la Ville et la Communauté d'Agglomération ont signé avec l'EPFIF en février 2012 une convention d'intervention foncière par laquelle l'établissement public mettait à la disposition des collectivités ses moyens humains et financiers afin de les soutenir dans leur politique d'intervention foncière.

Une nouvelle convention a été signée le 29 décembre 2017 pour la période 2018-2022 afin de poursuivre les actions entreprises sur la ZAC des Coteaux de la Marne et sur la zone AU1 destinée à accueillir une éventuelle extension de la ZAC.

Aujourd'hui, le portage foncier sur la ZAC des Coteaux de la Marne est achevé et une modification du Plan Local d'Urbanisme est en cours pour classer la zone AU1 en zone N à vocation naturelle. La Ville ne souhaite donc pas renouveler la convention pour une nouvelle période de quatre ans.

L'EPFIF propose en conséquence la signature d'un avenant à la convention qui s'achève normalement au 31 décembre 2022, afin de prolonger sa durée d'un an. Ceci permettra à la commune de mener à bien la clôture de la convention qui impose de racheter à l'EPFIF les terrains concernés par le portage foncier et qui ne feront pas l'objet d'une urbanisation.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de l'avenant n°1 à la convention tripartite d'intervention foncière et d'autoriser Madame VERTENEUILLE à signer cet avenant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21 et L.2321-2,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants,

VU la convention d'intervention foncière entre la Commune de Torcy, la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne et l'Etablissement public foncier d'Ile de France en date du 29 décembre 2017,

CONSIDERANT qu'il convient de signer un avenant à la convention du 29 décembre 2017 afin de prolonger sa durée d'un an, pour permettre à la commune de mener à bien le rachat des biens portés par l'EPFIF et qui ne feront pas l'objet d'une urbanisation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre la Commune de Torcy, la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

AUTORISE Madame Nicole VERTENEUILLE, Première adjointe au Maire, à signer cet avenant et à effectuer toutes formalités nécessaires.

22-11-17 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE SUR LE PARC AGRICOLE

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que le parc agricole est traversé par des lignes haute tension du réseau public de transport d'électricité. A ce titre, RTE a été associé au développement du projet et a proposé la signature d'une convention de partenariat destinée à promouvoir des aménagements favorisant la biodiversité.

RTE propose ainsi de prendre en charge plusieurs actions :

- Végétalisation des pieds des pylônes
- Financement du diagnostic faune/flore réalisé par la commune
- Fourniture des nichoirs adaptés aux résultats de l'inventaire écologique
- Fourniture de panneaux présentant la faune et la flore observables sur le site
- Fourniture d'hôtels à insectes à but pédagogique

Par ailleurs, la convention prévoit que les aménagements réalisés seront entretenus par la commune de Torcy. Cet entretien sera compensé par une participation financière de RTE dont le montant est fixé à 9 450 € sur douze ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat avec RTE sur le parc agricole et d'autoriser le Maire à la signer.

Monsieur LE LAY-FELZINE informe que la Région a accordé une subvention de 1 498 000 € pour l'opération du parc agricole.

Monsieur MORENCY ajoute une subvention de 9 000 € correspondant au budget participatif de la Région.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de partenariat avec RTE sur le parc agricole visant à promouvoir des aménagements favorisant la biodiversité,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la convention de partenariat avec RTE sur le parc agricole.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférents.

VŒU SUR L'AMELIORATION DU QUOTIDIEN DES USAGERS DE TRANSPORTS EN COMMUN EN ILE DE FRANCE

Monsieur MORENCY présente le vœu suivant :

« Afin d'améliorer le quotidien des Franciliennes et des Franciliens et des usagers des transports en commun de notre ville, la Région Ile-de-France et la RATP doivent rétablir l'offre de transport à 100% d'avant COVID et organiser au plus vite des assises du financement.

Considérant que la question des transports et des mobilités impacte tous les jours la vie quotidienne des Franciliens ;

Considérant le manque d'anticipation de la Région, de la RATP et des opérateurs de transports, qui n'a pas permis de restaurer l'offre de transport à la hauteur des besoins des usagers après la crise sanitaire ;

Considérant la situation insupportable subie par les usagers des transports franciliens, avec des fréquences dégradées et insuffisantes qui ont pour effet de saturer les rames du RER au-delà du raisonnable, avec des retards et suppressions de train, de métro, de bus, avec la réduction des amplitudes horaires pénalisant de nombreuses activités et déplacements ;

Considérant les effets désastreux de cette situation sur les conditions de transports des usagers et leurs conséquences économiques, sanitaires, environnementales et personnelles ;

Considérant les retards pris dans la mise en service de lignes de bus indispensables à la desserte des nouveaux quartiers d'habitation, en particulier la ligne 211 dont le tracé doit prendre en compte la ZAC des Côteaux de la Marne via la rue de Chèvre rénovée par la ville de Torcy ;

Considérant que cette baisse de l'offre s'ajoute aux incidents d'exploitation en hausse, à la baisse de la régularité de plusieurs lignes RER / Transilien, aux retards en matière d'investissements, de livraison de matériels roulants et de nouvelles infrastructures (RER Nouvelle Génération, système NeXteo...);

Considérant que la redistribution des délégations de service public pour l'exploitation des lignes de bus fait peser un risque sur la disponibilité de conducteurs dont nous subissons actuellement la pénurie ;

Considérant les menaces d'une hausse drastique du Pass Navigo à 90 euros, soit près d'1/3 d'augmentation, malgré les conditions de transport dégradées, une forte inflation et un pouvoir d'achat dégradé ;

Considérant les pistes de financement alternatifs possibles : alignement de la TVA du secteur des transports sur la taux réduit de 5,5 %, augmentation du taux maximum du versement mobilité, création d'une éco-contribution poids lourds, taxation des plus-values autour des périmètres des gares du Grand Paris Express....

Considérant les contraintes qui sont celles des opérateurs de transport avec le remboursement à venir des prêts accordés par l'État en 2020 et 2021 (PGE), la charge de la dette passée, les investissements nouveaux à financer ou les charges d'exploitation futures du réseau du Grand Paris Express ;

Considérant l'urgence climatique, la crise énergétique et la nécessité de proposer des transports publics réguliers et attractifs pour faciliter leur usage et réduire chaque fois que cela est possible l'utilisation de l'automobile.

Le Conseil Municipal de Torcy, à l'unanimité, appelle :

- au rétablissement de l'intégralité de l'offre de transport;
- au gel du tarif du Pass Navigo et à l'adoption d'autres modalités de financements dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, actuellement examiné par le Parlement
- demande à l'Etat et à Ile-de-France Mobilités de renforcer les moyens financiers et humains nécessaires afin de retrouver des transports publics de qualité, fréquents et fiables et d'apporter des réponses attendues aux besoins locaux relayés depuis des mois
- souhaite l'organisation rapide d'assises des mobilités avec l'ensemble des acteurs du secteur (usagers, syndicats, associations, employeurs, RATP, SNCF, collectivités, État...), ainsi que s'y est engagée lors du dernier Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités, la Présidente Valérie PECRESSE

Madame KLEIN-POUCHOL informe qu'elle a proposé ce vœu aux présidents de groupe il y a 15 jours. Il contenait un élément important à la fois en rapport avec la cause de la dégradation du service public et la volonté de Valérie PECRESSE de privatiser tous les transports dans toute la Région Ile de France (bus et réseaux SNCF et RATP).

Les grosses difficultés de recrutement à la RATP sont directement liées à ce projet de privatisation, auquel seules les entreprises privées pourront répondre au marché d'appel d'offres. Pour ce faire l'appel d'offres de la Région a été découpée en lots. Cela va engendrer un coût phénoménal : Ile de France Mobilités, qui est déjà dans une situation financière catastrophique, va devoir acquérir l'ensemble de l'infrastructure et tous les véhicules (pour les bus 4,9 milliards €).

Elle aurait aimé que figure dans ce vœu le refus de la privatisation de l'ensemble du réseau.

Madame KLEIN-POUCHOL informe qu'elle votera tout de même ce vœu pour mener une bataille contre les premières urgences.

Madame KLEIN-POUCHOL rappelle que tous les élus sont invités à venir manifester au siège de la Région lors de la réunion du Conseil d'Administration de Ile de France Mobilités le 7 décembre à 9h. Une réunion publique d'information sera organisée à Torcy sur les problématiques de transports pour essayer de faire pression sur la Région et le Gouvernement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20 le vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux.

Le Maire,
Guillaume LE LAY-FELZINE



M. Ouassini BEKKOUCHE
Secrétaire de séance

